

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLE
PROCES-VERBAL N° 389

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
2. Déclarations de groupes (page 4)
3. Procès-verbal N° 388 du 30 octobre 2023 (page 4)
4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2024, selon les dispositions des articles 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville :
 - a) du/de la Président(e) (page 4)
 - b) du/de la 1^{er(e)} Vice-Président(e) (page 5)
 - c) du/de la 2^e Vice-Président(e) (page 6)
 - d) des deux scrutateurs (page 6)
5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2023) (page 7)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2023-2028 (page 8)
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2024 (page 8)
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2024 (page 10)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI intitulée : « Retour du marché le vendredi » (N° 1791 – MO 727) (page 19)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche relative à la création d'un parlement des jeunes à Moutier (N° 1810 – MO 734) (page 20)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée : « Une aide à la population de Moutier pour faire les démarches administratives lors du changement de canton » (N° 1815 – MO 735) (page 22)
12. Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA intitulé : « Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public » (N° 1790 – PO 153) (page 25)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Mme Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier (N° 1793 – IN 510) (page 26)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) relative à la décoration du bureau de la Chancellerie (accueil de la population) (N° 1812 – IN 515) (page 27)
15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Enzo Dell'Anna (RPJ) concernant les sacs poubelle éventrés traînant dans le domaine public (N° 1813 – IN 516) (page 28)
16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir intitulée : « Où en sommes-nous avec le plan de quartier rue de l'Avenir ? » (N° 1802 – QU 409) (page 29)
17. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Le SeJAC fait-il de la politique ? » (N° 1811 – QU 415) (page 30)
18. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Claude Mottaz (RPJ) relative au lieu d'atterrissage des hélicoptères de secours (N° 1814 – QU 416) (page 31)
19. Réponse du Conseil municipal à la Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée : « Quels projets touristiques pour Moutier ? » (N° 1817 – QU 417) (page 31)
20. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 32)
21. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 33)
22. Communications (page 34)

23. Questions orales (page 34)

24. Divers (page 36)

Affaires en suspens

- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023** (réponse fournie selon avancée de la procédure)
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »
 - **N° 1818 – PO 154 | Délai de réponse : 09.05.2024**
Postulat de Mme Marina Zuber (PSA) intitulé : « De la vaisselle réutilisable communale pour les événements prévôtois »
 - **N° 1819 – IN 517 | Délai de réponse : 09.02.2024**
Interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Quel est l'état des lieux de l'application de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) par la Municipalité de Moutier »
 - **N° 1820 – IN 518 | Délai de réponse : 09.02.2024**
Interpellation du Rauraque intitulée : « Zone 20 km/h. à la rue du Clos »
 - **N° 1821 – IN 519 | Délai de réponse : 09.02.2024**
Interpellation du PSA intitulée : « Le projet de centrale solaire sur les toits de la Tornos, on en est où ? »
 - **N° 1822 – QU 418 | Délai de réponse : 09.02.2024**
Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée : « Quelle stratégie pour le Forum de l'Arc ? »
 - **N° 1823 – MO 737 | Délai de réponse : 13.05.2024**
Motion de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Coûts du transfert, une partie du revenu de la péréquation fédérale versée par le canton de Berne à la République et Canton du Jura, lors du transfert, doit revenir à Moutier »
 - **N° 1824 – MO 738 | Délai de réponse : 13.05.2024**
Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Manifestations responsables, pour la fin des événements provoquant des nuisances »
 - **N° 1825 – IN 520 | Délai de réponse : 13.03.2024**
Interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Gestion des déchets par notre commune »
 - **N° 1826 – IN 521 | Délai de réponse : 13.03.2024**
Interpellation du PCSI intitulée : « Plan de quartier et publicité mensongère »
 - **N° 1827 – QU 419 | Délai de réponse : 13.03.2024**
Question écrite de Mme Caroline Branca intitulée : « Le renard en ville »
-

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « **Documentation des séances du Conseil de Ville** », puis cliquer sur 2023 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville/2023-2/>).
- **Les documents relatifs aux points 9, 10 et 12 à 18 ont déjà été remis avec la convocation à la séance du 30 octobre 2023.**
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet : www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».
- **A l'issue de la séance, les membres du Conseil municipal et du Conseil de Ville sont cordialement invités à une verrée dînatoire à la Sociét'halle.**

INTRODUCTION

M. Julien Berthold, Président : Bonsoir à tous. Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil de Ville. Avant de commencer notre séance du Conseil de ce soir, je souhaiterais vous proposer de prendre quelques instants pour rendre hommage à notre collègue Jean-Pierre Maître. Jean-Pierre qui faisait preuve d'un dévouement hors normes pour notre ville. Je n'aurai pas l'audace d'essayer de lister toutes les associations locales desquelles il faisait ou a fait partie, il y en a trop. Ses contributions ne se limitaient pas seulement à son engagement dans les associations, Jean-Pierre a également occupé le poste de Vice-Chancelier et ainsi secrétaire de notre Conseil de Ville pendant de nombreuses années. Puis, à la retraite, visiblement pas trop dégoûté du travail législatif, il s'est engagé et a été élu au poste de Conseiller de Ville suppléant. On se souviendra d'ailleurs à ce propos de sa volonté de permettre au personnel communal de siéger au sein de notre Conseil sans devoir attendre la retraite.

Merci d'adresser vos pensées à son épouse Claire ainsi qu'à ses enfants Nicolas et Olivier. En signe de respect pour Jean-Pierre, je vous propose d'observer une minute de silence.

Information au niveau des absences :

M. Patrick Muster est remplacé par M. Laurent Zuber ; M. Enzo Dell'Anna est remplacé par M. Thierry Choffat ; Mme Caroline Branca est remplacée par M. Roland Piquerez ; M. Cédric Erard n'est pas remplacé ; M. Jean-Guy Berberat, n'est pas remplacé ; M. Pierre Coullery arrivera avec environ 15 minutes de retard.

En raison de l'absence de M. Enzo Dell'Anna, nous devons nommer un scrutateur ou une scrutatrice provisoire pour la présente séance. Le RPJ nous propose de nommer M. Thierry Choffat. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, M. Thierry Choffat est nommé scrutateur provisoire de la séance.

Ordre du jour

Vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance, est-ce qu'il appelle à des modifications de votre part ?

Si ce n'est pas le cas, **l'ordre du jour est accepté tacitement.**

1. Appel

- membres présents	: 36
- membres absents et excusés	: 5
- membres suppléants présents	: 3
- membres présents à la séance	: 39

36 membres sont présents :

PSA : Mmes Laure Hagmann Bortolussi, Mylène Jolidon, Sandrine Juillard, Sandra Monnerat Choffat, Pauline Weiss, Marina Zuber, Jeanne Lusa, Corinne Schwab et MM. Pierre Coullery (arrivée à 19 h 43), Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer ; **Le Centre :** Mmes Maryline Tièche, Souade Wehbé et MM. Bastien Eschmann, Christophe Nicoulin et Sébastien Queloz ; **RPJ :** Mme Chantal Mérillat et MM. Grégory Mosimann et Claude Mottaz ; **RAU :** Mme Mathilde Roulin et MM. Jonas Girardin et Corentin Faivre ; **MAV :** Mmes Anne Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg et MM. Pascal Amrein, Francis Carnal, Raphaël Girault, Benoît Marchand, Francis Pellaton, Thierry Leuenberger ; **PCSI Jura :** MM. Julien Berthold, Claude Girardin ; **Osez Moutier ! :** M. Patrick Schlup ; **Jeunes progressistes de gauche :** M. Léonard Paget.

5 membres sont absents et excusés :

(PSA) M. Cédric Erard ; (RPJ) M. Enzo Dell'Anna ; (MAV) M. Jean-Guy Berberat ; (Osez Moutier !) M. Patrick Muster ; (Le Centre) Mme Caroline Branca.

3 membres suppléants sont présents :

(RPJ) M. Thierry Choffat ; (Osez Moutier !) M. Laurent Zuber ; (Le Centre) M. Roland Piquerez.

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, Mme Suzanne Kohler, Vice-maire, MM. Karim Bortolussi, Pierre Sauvain, Marc Tobler, Stéphane Girardin, Clément Piquerez, Pascal Eschmann.

Sont également présents :

M. Christian Vaquin, Chancelier ; M. Fabrice Zartemi, administrateur des finances.

Présidence :

M. Julien Berthold

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : Personne ne s'est annoncé pour les déclarations de groupe.

3. Procès-verbal N° 388 du 30 octobre 2023

M. le Président : Vous avez reçu le procès-verbal de notre dernière séance. Est-ce qu'il appelle à des commentaires de votre part ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de l'accepter par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le procès-verbal N° 388 du 30 octobre 2023 est accepté.

4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2024, selon les dispositions des articles 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville***a) Du/de la Président/e***

M. le Président : Nous allons commencer par nommer le président ou la présidente pour 2024. Le Centre propose la candidature de M. Bastien Eschmann, actuellement Vice-président. Mme Maryline Tièche.

Mme Maryline Tièche : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le Centre de Moutier a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Bastien Eschmann à la Présidence du Conseil de Ville pour l'année 2024.

Âgé de 33 ans, Monsieur Eschmann siège au sein du Conseil de Ville depuis 2015. Il est actuellement Vice-Président de notre Cénacle et de la Commission de gestion et de surveillance. Il connaît parfaitement les rouages de la politique locale et, tout en étant conscient des responsabilités qui en découlent, se tient prêt à assumer la charge de Premier Citoyen de notre ville.

Au-delà de son engagement politique, Monsieur Eschmann est titulaire d'un Master en droit et travaille depuis plusieurs années comme Secrétaire municipal dans une commune de la région. C'est dire s'il connaît les enjeux auxquels sont confrontés les communes.

La soif d'apprendre de Monsieur Eschmann est pour ainsi dire inépuisable. Après la réussite de son Master en droit, il n'a cessé de se former et a obtenu plusieurs diplômes en emploi : le diplôme intercantonal de cadre en administration communale, le brevet fédéral de spécialiste en administration publique et, tout dernièrement, le Master en administration publique délivré par l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne.

Au vu de ce qui précède, Le Centre Moutier ne peut que vous inviter à soutenir la candidature de Monsieur Eschmann.

M. le Président : Merci Mme Maryline Tièche. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 37 voix, M. Bastien Eschmann est élu Président du Conseil de Ville pour l'année 2024.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : M. Bastien Eschmann vous avez la parole.

M. Bastien Eschmann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Vous avez donc choisi de me porter à la Présidence du Conseil de Ville en 2024. J'accueille votre décision avec gratitude et honneur, conscient des responsabilités qui en découlent. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour être à la hauteur de la charge que vous me confiez.

Vous trouverez en moi un Président respectueux des institutions et des opinions, ouvert au monde bien que foncièrement attaché à cette ville de Moutier qui m'a vu grandir, mais aussi et surtout un Président optimiste quant aux défis que l'avenir réserve à notre commune.

Je souhaite que cette nouvelle année soit placée sous le signe d'une vitalité démocratique sereine et bienveillante. Il ne me reste plus qu'à vous réitérer mon merci et à vous souhaiter une excellente fin d'année. Merci.

M. le Président : Merci M. Bastien Eschmann.

b) du/de la 1^{er/ère} Vice-Président/e

M. le Président : Nous passons maintenant à l'élection du 1^{er} vice-président. Est-ce qu'il y a des propositions. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers. Je propose pour la première vice-présidence, M. Benoît Marchand de Moutier à Venir.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 37 voix, M. Benoît Marchand est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil de Ville pour l'année 2024.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

c) du/ de la 2^e Vice-Président/e

M. le Président : Nous passons maintenant à l'élection de la 2^e vice-présidence du Conseil de Ville. J'attends vos propositions. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, chers collègues. Pour le poste de 2^e vice-présidence, le PSA vous propose Pauline Weiss, qui est actuellement scrutatrice et déjà membre du Bureau.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 37 voix, Mme Pauline Weiss est élue 2e Vice-Présidente du Conseil de Ville pour l'année 2024.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

d) de deux scrutateurs

M. le Président : Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs. Comme d'accoutumée on va les élire en même temps. Est-ce qu'il y a des propositions ?

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers. Je propose Mme Anne Catherine Bögli de Moutier à Venir.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le RPJ propose Enzo Dell'Anna qui est actuellement 2^e scrutateur.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. M. Jonas Girardin.

M. Jonas Girardin : Monsieur le Président, chers collègues. Le Rauraque a le plaisir de proposer Corentin Faivre au poste de scrutateur.

M. le Président : Merci M. Jonas Girardin. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Comme nous avons trois candidats pour deux postes, nous allons voter séparément chacun des candidats et ça sera les deux candidats qui obtiendront le plus de voix qui seront élus simplement.

VOTE (à main levée)

**Mme Anne Catherine Bögli obtient 8 voix ;
M. Enzo Dell'Anna obtient 31 voix ;
M. Corentin Faivre obtient 28 voix ;**

MM. Corentin Faivre et Enzo Dell’Anna sont élus aux postes de scrutateurs pour l’année 2024.

M. le Président : Je vous remercie.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2023)

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2023), comportant 10 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n’est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Sandra Monnerat Choffat, rapporteur de la Commission de gestion : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, bonsoir. Merci d’avoir pris connaissance du 2^e rapport de la Commission de gestion et de surveillance de l’année 2023. Ce rapport porte sur la sécurité autour des écoles primaires et enfantines de Moutier. Je vais ce soir mettre en lumière les recommandations que la Commission de gestion et de surveillance adresse au Conseil municipal.

Premier constat : De manière globale, la sécurité autour des écoles n’est toujours pas complètement assurée à Moutier. Le trafic s’intensifiant, les risques pour les enfants persistent, c’est un fait. Certes une partie du problème émane de certains parents, ceux qui amènent leur enfant en voiture à l’école. Les parents-taxi, qui souvent ne se préoccupent que de la sécurité de leur progéniture mais mettent en danger la sécurité des autres enfants. Evidemment nous ne pouvons pas obliger ces parents-taxi à laisser leur voiture à la maison. Par contre, nous souhaitons voir ces derniers amener leur enfant à l’école d’une façon plus régulée et donc plus sécuritaire. Aussi, nous encourageons le Conseil municipal à revoir le sens de la circulation sur la place Ste-Catherine avec un signalement d’entrée et de sortie cohérent. Nous pensons également qu’un dépose-minute serait judicieux. Nous estimons aussi que le parking du bas de Chantemerle est un dossier à reprendre et à finaliser définitivement. Nous invitons le Conseil municipal à instaurer dès que possible une réduction de vitesse aux abords de toutes les écoles enfantines et primaires prévôtoises.

Concernant les zones de 30 km/h, le BPA souligne que plus cet élément de modération du trafic est introduit à une large échelle à l’intérieur d’une localité, plus il sera respecté par les usagers de la route. Nous trouvons approprié la solution d’introduire un sens unique à la rue Neuve.

Enfin, en attendant la mise en route de toutes ces mesures, nous souhaiterions voir une répression plus intense de la Police cantonale auprès des parents mauvais parqueurs aux abords desdites écoles. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Sandra Monnerat Choffat. La discussion est ouverte. La discussion n’est pas demandée. La discussion est close. Donc formellement le rapport de la Commission de gestion et de surveillance doit être accepté par le Conseil de Ville.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre ; Sécurité aux abords des écoles) est accepté.

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2023-2028

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville, comportant 2 pages, et la planification financière 2023-2028, comportant 36 pages, ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères de Ville, Messieurs les Conseillers de Ville, chers collègues du Conseil municipal.

Pour rappel, la planification financière doit être actualisée chaque année. Elle est arrêtée par le Conseil municipal et soumise au Conseil de Ville pour information.

La planification financière 2023-2028, basée sur les comptes 2022 bouclés, ainsi que les budgets 2023 et 2024, prend en considération le 1er découvert au bilan enregistré au 31.12.2019. Cette planification doit donc démontrer la capacité financière de la commune à l'assainir durant les huit exercices suivants ; elle a été ratifiée par le Conseil municipal et soumise à l'Office des affaires communales de l'organisation du territoire (OACOT).

Dans cette planification, le tableau no 17 démontre qu'à partir des mesures d'économies prévues dans le cadre des budgets 2023 et 2024, sans renchérissement 2024, une nouvelle fortune est reconstituée à fin 2025 à hauteur de CHF 67'700.--. Avec l'octroi d'un renchérissement plafonné à 1% pour l'année 2024, qui fera l'objet d'un point à l'ordre du jour, une fortune est reconstituée fin 2026 à hauteur de CHF 287'500.--.

Les mesures d'assainissement annoncées à l'OACOT en 2023 concernaient la période 2023 à 2027. Pour l'année 2024, 18 mesures avaient été arrêtées. Le budget 2024 en intégrera 15 ; la suppression de la réduction d'une unité à la Police cantonale, la réduction de certaines contributions cantonales et le non financement du déficit des extrascolaires n'ont pu être appliqués. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal relatif à la planification financière 2023-2028.

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2024

Depuis le 24 mai 1993, le Conseil de Ville est compétent pour fixer l'allocation de renchérissement du personnel communal.

En septembre 2022, l'indice calculé pour l'année 2023 était à 105.5 (nouvel indice), d'où une augmentation du coût de la vie de 2.8 % par rapport à l'indice retenu lors de l'octroi du dernier renchérissement (septembre 2008, indice à 102.6.)

Pour des raisons de contraintes budgétaires et selon proposition du Conseil municipal, le Conseil de Ville a limité l'octroi du renchérissement pour l'année 2023 à 2.0 %.

Dans la liste des mesures annoncées par le Conseil municipal à l'OACOT, figure une économie sur la masse salariale annuelle de CHF 145'000.-- (y compris services autofinancés). Cette économie correspond à une diminution des traitements de 1.45 %.

En septembre 2023, l'indice calculé pour l'année 2024 est à 107.2 (nouvel indice), d'où une augmentation du coût de la vie de 1.6 % par rapport à l'indice retenu lors de l'octroi du dernier renchérissement (septembre 2022, indice à 105.5).

Le Conseil municipal, au vu des contraintes fixées par la législation cantonale, imposant à la commune la reconstitution d'une fortune comptable en 2027, et sur la base de la mesure d'assainissement relative à la masse salariale annoncée à l'OACOT, propose l'octroi pour 2024 d'un renchérissement de 1.0 %.

Les renchérissements partiellement non octroyés sur les exercices 2023 (0.8%) et 2024 (0.6%) permettent ainsi de respecter la mesure décidée et annoncée par le Conseil municipal.

Cette proposition est préavisée favorablement par la Commission des finances.

Le 1.4 % cumulé et économisé sur deux exercices sera octroyé lors des prochains exercices, si la situation le permet.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à bien vouloir accepter l'arrêté annexé.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi un tout petit moment d'émotion : bravo filleul pour ta nomination et bravo aussi à tous les autres du Bureau.

Le rapport paraît suffisamment clair, les chiffres retenus attestant des diverses réflexions tenues par les parties en présence, le Conseil municipal, le Département des finances mais aussi la Commission paritaire.

Le résultat de ces études a ensuite été présenté lors d'une Assemblée du personnel en date du 22 novembre dernier.

Vous aurez compris à la lecture du rapport que le Conseil municipal, sur la base de la mesure d'assainissement relative à la masse salariale annoncée à l'OACOT, que cette mesure donc à hauteur de CHF 145'000.- correspond de fait à la retenue sur les renchérissements des exercices 2023 et 2024, retenue cumulée de 1,4 % qui pourra toujours être octroyée dès que la situation le permettra.

La situation financière globale s'améliore gentiment. Les efforts entrepris dès 2019 portent certains fruits, que ne demandent qu'à mûrir encore. Le Conseil municipal et la Commission des finances y veillent. La planification 2023-2028 et le budget 2024 dont vous avez découvert les contours et que vous débattrez tout bientôt vont dans ce sens. L'adoption de l'arrêté ci-annexé est une des pierres de l'édifice. Le Conseil municipal vous invite à l'accepter. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : La discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : La discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu les articles 1 alinéa 1 et 2, alinéa 2, du Règlement concernant le traitement du personnel ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances
- sur proposition du Conseil municipal

a r r ê t e :**Art. 1**

Pour l'année 2024, l'indexation partielle à raison de + 1.0 %, selon l'indice fixé à fin **septembre 2023** (107.2 – nouvel indice) provoque une adaptation de l'échelle des traitements communaux.

Art. 2

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2024

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville, comportant 13 pages, et le budget 2024, comportant 103 pages, ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour rappel, le découvert au bilan de la Ville de Moutier est de CHF 2.2 mio au 31.12.2022. Selon les bases légales bernoises encore en vigueur, il doit être totalement comblé à l'horizon de l'exercice 2027. Nous devons impérativement présenter un budget 2024 avec un résultat positif.

Le budget 2024 qui est proposé par le Conseil municipal au Conseil de Ville ce soir présente donc un excédent de revenus du compte général de CHF 1'604'841.-- avant comptabilisation de la diminution du découvert au bilan et sans octroi du renchérissement que vous venez de décider. Une fois cette diminution intégrée selon les exigences légales en la matière, le budget 2024 est équilibré à CHF 0.--.

Les éléments suivants influencent le résultat :

- Les mesures d'assainissement en cours à l'Ecole à journée continue ;
- Les économies réalisées dans tous les services communaux (départs à la retraite et réduction linéaire sur certaines charges d'exploitations) ;
- Les nouvelles mesures d'assainissement annoncées à l'OACOT qui faisaient partie du plan financier 2022-2027 ;
- L'excellente fiscalité des personnes morales enregistrée lors du bouclage des comptes 2022 ;
- Le catalogue des investissements prévus (patrimoine administratif et financier) ;
- La garantie de loyer accordée à Clair-Logis pour une année ;
- Le gain comptable attendu à hauteur de 1 million sur la vente des terrains Aux Prés Zuber ;

- Le renchérissement a fait l'objet d'un rapport spécifique à l'attention du Conseil de Ville ; son octroi plafonné à 1% réduit l'excédent de revenus d'un montant de CHF 100'000.-.

Dans les crédits particuliers et enveloppes budgétaires, on peut citer :

- A l'école de Chantemerle, la réfection des escaliers extérieurs pour CHF 30'000.--, l'installation SALTO à la porte d'accès pour CHF 40'000.-- et le remplacement de 13 coupoles pour CHF 25'000.-- ;
- le remplacement du monte-personnes dans le bâtiment de l'ancienne poste pour CHF 30'000.-- ;
- le renouvellement du matériel informatique au Centre de l'enfance pour CHF 44'500.-- ;
- un acompte sur la subvention à Stand'été pour CHF 20'000.-- ;
- le contrôle de l'éclairage et des mâts à la Place de sports pour Fr. CHF 29'000.-- ;
- le contrôle technique quant à l'éclairage des terrains A et B du Football club pour CHF 27'000.-- ;
- le renouvellement du matériel informatique au SSRP pour CHF 71'000.-- ;
- une étude topologique du réseau des Services électriques pour CHF 25'000.--.

Les investissements nets prévus s'élèvent à CHF 7'345'950.-- dont CHF 5'770'950.-- pour les services généraux, y compris les services électriques. La différence de CHF 1'575'000.-- étant autofinancée.

Les principaux investissements planifiés en 2024, en-dehors de l'entretien des canalisations, des réseaux d'eau et d'électricité, du réseau routier communal, sont les suivants :

- étude complémentaire du site de la Roche Huesli (CHF 850'000.--) ;
- nouvelle école ménagère (CHF 1'200'000.--) ;
- réaménagement à l'Ecole à journée continue (CHF 300'000.--) ;
- photovoltaïque centrale communale (CHF 300'000.--) ;
- informatique (CHF 177'550.--).

Fiscalité

Pour rappel, les revenus de la fiscalité ont été une excellente surprise lors du bouclage des comptes 2022, plus particulièrement, pour ceux relatifs aux personnes morales avec des revenus de 1.8 million. En respectant toujours le principe de prudence, les revenus fiscaux attendus pour l'année 2024 sont en légère progression quant aux personnes physiques. Ils ont été budgétés sur la même base que ceux prévus en 2023 pour les personnes morales à hauteur de 1.1 million.

Renchérissement

Le renchérissement a fait l'objet d'une décision au point précédent.

Dans le cadre des mesures d'assainissement annoncées en 2023, l'une d'elles concernait le personnel communal avec une réduction de la masse salariale de 1.45% dès l'exercice 2024. En 2023, le renchérissement a été plafonné à 2.00% (renchérissement effectif 2.80%, économie 0.80%). Avec un renchérissement 2024 plafonné à 1.00% que vous venez de décider, le renchérissement effectif est de 1.60% donc nous faisons une économie 0.60%). Le Conseil municipal respecte ainsi la mesure d'assainissement en effectuant globalement une économie de 1.40% sur les renchérissements accordés en 2023 et 2024, ce qui correspond à la mesure d'assainissement no 20.

Enfin l'Administrateur des finances, M. Fabrice Zartemi, et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). Mme Pauline Weiss.

Mme Pauline Weiss : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le PSA s'oppose fermement à la mesure d'économie qui concerne les devoirs surveillés. Vous avez pu lire la lettre de Mme Mele De Pascalis, collaboratrice de ce service. Une bonne cinquantaine d'enfants bénéficient actuellement des devoirs surveillés à Moutier. Comment peut-on imaginer une ville, une école, sans ce service ? On ne fait pas d'économies sur le dos des enfants. Si ce service venait à disparaître, c'est une cinquantaine de familles qui en seraient impactées. Difficultés scolaires, devoirs compliqués, qui s'ensuivent de conflits à la maison, familles allophones, familles monoparentales, élèves à besoins particuliers, les enfants et leur famille ont besoin de cette aide aux devoirs. C'est également une précieuse collaboration entre les enseignants et les collaboratrices du service, qui n'ont qu'un but et intérêt commun, aider les enfants.

L'organisation telle qu'elle existe aujourd'hui est le seul modèle où tout le monde s'en sort. L'école à journée continue n'est pas en mesure d'accueillir des enfants supplémentaires uniquement pour les devoirs surveillés pour des raisons d'organisation et de finances. Aussi, au niveau des coûts, il s'agit d'un investissement pour la vie, pour nos petits et grands et jeunes prévôtos. Il ne faut pas oublier que les familles participent déjà à hauteur de Fr. 40.- par mois, par enfant.

Finalement, quelle image la ville de Moutier véhicule-t-elle sans devoirs surveillés ? N'oublions pas que le service est obligatoire dans les écoles jurassiennes. Il serait donc insensé de supprimer ce service pour un an et demi.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons d'accepter le budget 2024 en supprimant la mesure d'économies de Fr. 19'850.-. Nous sollicitons le maintien des devoirs surveillés comme ils ont été budgétisés en 2023, pour le bien des enfants. Merci.

M. le Président : Merci Mme Pauline Weiss. Je vous propose juste qu'on vote sur ces propositions de modifications quand on traitera après le budget rubrique par rubrique, si ça vous convient. La discussion sur le fond continue. M. Thierry Choffat.

M. Thierry Choffat : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Lors de la séance du Conseil de Ville du 26 juin 2023, à quatre jours de la date ultime de remise du budget à l'OACOT, le Conseil municipal avait présenté un budget avec une série de mesures d'économies. Dans cette seconde mouture du budget qu'il avait fallu accepter le couteau sous la gorge, il a probablement échappé à plusieurs représentants une diminution supplémentaire de Fr. 25'000.- de subventions octroyées à la Société d'exploitation de la patinoire. Le budget initial 2023, par rapport à celui de 2022, prévoyait déjà une baisse de Fr. 8'275.- à assumer par les utilisateurs.

Il est utile ici de bien préciser que cette société à but non lucratif du nom de Prévôglace est uniquement destinée à faire fonctionner une infrastructure d'utilité publique, destinée à la population de Moutier, aux écoles et aux clubs sportifs. Avec l'augmentation des tarifs de l'électricité, les coûts d'exploitation de la patinoire ont aussi fortement augmenté et c'est dès lors un total de Fr. 40'000.- qui manque pour pouvoir faire fonctionner la patinoire depuis mi-septembre jusqu'à mi-mars. L'ouverture de la patinoire ne sera dès lors plus possible à mi-septembre et devra être repoussée. Les clubs utilisateurs ont été informés et la décision est sans appel. La patinoire n'ouvrira pas ses portes avant la mi-octobre 2024 si une solution n'est pas trouvée. Les enjeux écologiques mondiaux nous préoccupent tous et faire de la glace à mi-septembre n'est plus en adéquation avec le climat actuel. Un compromis doit être trouvé et une date d'ouverture doit être proposée.

En fixant la date d'ouverture de la patinoire au 1^{er} octobre, on permet à tous les écoliers en vacances d'automne de pouvoir se divertir et également aux clubs utilisateurs de pouvoir pratiquer leurs sports à chances égales avec les autres clubs de la région.

Pour pouvoir permettre à Prévôglace de poursuivre sa mission et offrir une ouverture de la patinoire début octobre, il est nécessaire de réintroduire le montant de subventions tel qu'il existait et qui était supportable par le budget communal depuis de nombreuses années. On ne parle pas ici d'augmentation, mais simplement d'un retour à une situation intégrant déjà une réduction.

Pour ne pas sacrifier l'ouverture d'une infrastructure d'utilité publique durant les vacances scolaires, je vous propose donc d'accepter un amendement de Fr. 25'000.- au budget 2024 de la commune de manière identique à ce qui était le cas dans la première mouture du budget 2023. En repoussant de deux semaines l'ouverture de la patinoire, des frais de personnel pourront également être économisés par la commune. Tenant compte de ceci, cette légère augmentation au budget sera supportable pour la planification financière communale qui prévoit un retour positif au bilan 2026 comme l'a dit tout à l'heure Pascal, avec plus de Fr. 200'000.- nous l'avons entendu.

M. le Président : Merci M. Thierry Choffat. Même remarque que pour Mme Weiss, je vous propose de traiter ces points aussi quand on traitera la rubrique du budget concerné. Je vous proposerais maintenant de n'intervenir que sur le fond vraiment du budget. Si c'est pour des modifications de certaines rubriques ou des amendements, de venir après coup. La discussion sur le fond continue.

M. Christophe Nicoulin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je souhaite revenir également sur la lettre reçue par le service des devoirs surveillés et notamment sur la suppression du financement de ce service qui présente une économie de Fr. 19'850.- pour 2024. Je ne ferai pas de proposition d'amendement mais je souhaite quand même en parler. Sachant que lors du transfert de Moutier au 1^{er} janvier 2026 cette structure sera prise en charge par la République et Canton du Jura, certes sous une forme différente, soit un montant versé au fonctionnement des écoles, et que donc la commune de Moutier n'aura plus à supporter cette charge financière à partir de 2026, Le Centre estime qu'il serait vraiment dommageable de supprimer maintenant ce service à la population, très utile à l'intégration, l'éducation et où le besoin est réel. Sans cette aide, un bon nombre d'enfants auraient de grandes difficultés à gérer leur scolarité. Nous souhaitons que ce service puisse continuer de fonctionner jusqu'au changement de canton. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Christophe Nicoulin. La discussion sur le fond continue. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas non plus d'amendement, j'ai aussi une intervention concernant cette affaire de devoirs surveillés. La loi sur l'école obligatoire, à son article 14d, évoque l'école à journée continue, qu'elle appelle module d'école. Cette EJC, selon la loi, participe à l'accomplissement de la mission de l'école obligatoire. C'est la formulation que l'on trouve dans la loi. Cet article toujours confie à l'EJC la mission, entre autres, de prendre en charge les devoirs surveillés. L'alinéa suivant de cet article 14 précise que l'EJC peut confier cette mission à un tiers, c'est ainsi le cas chez nous pour les devoirs surveillés.

Il semble assez logique de penser que l'EJC confie cette mission, donc cette délégation partielle à un tiers si elle-même n'est plus en mesure de prendre en charge la totalité des élèves concernés. D'autre part, nous constatons qu'au budget 2023 l'EJC présentait un découvert de Fr. 191'000.-. Dans ce budget 2024, ce découvert est ramené grâce aux mesures prises par le Conseil municipal, cela a été évoqué dans le point précédent. Il demeure cependant avec un montant assez important de Fr. 82'000.-. D'où ma question au Conseil municipal : Y a-t-il eu un contact réel avec les responsables de l'EJC pour savoir si, avec le personnel actuel évidemment et sans augmentation de poste, l'EJC pourrait absorber tout ou partie des élèves suivis par les devoirs surveillés dès la rentrée scolaire 2024-2025 ? Ce qui serait quand même semble-t-il la meilleure manière de réduire le déficit de

Fr. 82'000.- qui reste quand même extraordinairement élevé pour les élèves de l'EJC. Donc je souhaite une réponse claire de la part du Conseil municipal. Y a-t-il eu contact ? Y a-t-il une réponse de l'EJC qu'il est impossible d'absorber une partie de ces élèves ? Je vous remercie.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. La discussion continue sur le fond. M. Corentin Faivre.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, chers collègues. Avec Le Rauraque nous avons également les mêmes propositions que celles proposées par Mme Weiss et M. Choffat. Nous estimons que les devoirs surveillés est un service essentiel pour tous les Prévôtois et il serait inutile également de les supprimer pour une année et demi voire deux ans après le transfert. Nous pensons également qu'un bon compromis peut être trouvé avec Prévôglace pour une ouverture au 1^{er} octobre et nous suivons également l'amendement proposé par M. Choffat. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre. La discussion sur le fond continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte rubrique par rubrique du budget.

0. Administration générale ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

1. Ordre et sécurité publics, défense ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

2. Formation ; la discussion n'est pas demandée. Est-ce que le Conseil municipal veut répondre ?

M. Pascal Eschmann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai écouté attentivement les différentes remarques qui ont été faites pour les devoirs surveillés. Que ce soit bien clair, nous ne sommes absolument pas du tout contre la suppression des devoirs surveillés. Nous avons dû, dans le cadre de réflexions pour assainir les finances communales, prendre un certain nombre de mesures et nous avons cherché à les répartir le plus possible. Pourquoi nous sommes venus sur le point des devoirs surveillés ? Il faut savoir que dans le canton de Berne, comme cela a été dit, ce n'est pas une prestation obligatoire pour les cantons et il faut savoir qu'il y a eu dans l'historique de ce qui s'est déroulé à Moutier, il y a eu un projet pilote qui a été pris en main par le canton en son temps, qui proposait de financer cette structure des devoirs surveillés pendant une certaine période à condition que la commune participe à ce financement, ce qui a été fait à l'époque.

Qu'est-ce qui s'est passé ? Comme ce n'est pas une mesure contraignante selon la loi bernoise, au bout de la période pilote ou de pilotage, le canton comme dans beaucoup de projets ou certains projets pour des mesures aussi d'économie, s'est retiré du financement, laissant la commune seule.

A l'époque les finances le permettaient, le Conseil municipal a trouvé aussi que c'était une mesure adéquate pour la population, une prestation appréciée, et c'est pour ça que la commune a été d'accord de continuer de financer en fait cette structure. Ce qui se passe ici c'est que nous sommes dans une structure non obligatoire, j'insiste là-dessus, et c'est pour ça qu'avant de toucher à des prestations plus délicates, nous avons souhaité aborder toutes les prestations non obligatoires. Et c'est pour ça que nous nous sommes arrêtés sur les devoirs surveillés. C'est juste que dans le canton du Jura les devoirs surveillés sont financés par l'Etat, le canton donc, via une enveloppe aux écoles. Cette enveloppe est donnée aux écoles c'est après aux écoles de s'organiser comme elles veulent pour accomplir cette prestation. Elles peuvent très bien la déléguer ou l'accomplir elles-mêmes.

Il est vrai que nous sommes ici devant un cas de figure, à savoir que si ces prestations sont supprimées pour 2024, donc à la rentrée scolaire j'insiste, elles sont toujours en place jusqu'au mois de juin. Si nous supprimons ces devoirs surveillés à la rentrée scolaire 2024, nous serons devant le dilemme qu'en fin 2024 et 2025, cette prestation soit elle serait

autofinancée, donc couverture de son déficit, ou elle disparaîtrait. Et en contrepartie c'est vrai que, en 2026, elle redeviendrait obligatoire. Donc for est de constater que dans une certaine logique on devrait prendre en considération cet aspect-là. Nous avons du côté des finances eu également ce souci complémentaire de réflexion et c'est vrai que si nous intégrons ces devoirs surveillés pour la moitié de l'année 2024, on le laisserait au budget 2024, c'est une dépense supplémentaire. Je rectifie ce qui a été dit, l'administrateur m'a soufflé le montant, c'est un montant de Fr. 12'950.- qui serait à charge du budget 2024 pour compléter l'année 2024. For de ce constat, je peux en tant que responsable des finances, puisque nous avons également simulé la planification financière avec cette mesure qui resterait au budget, nous serions toujours je dirais dans l'esprit de ce que nous avons présenté au canton et pour cette mesure-là, je pourrais la défendre politiquement plus haut si c'était nécessaire.

Je n'ai pas consulté le Conseil municipal mais dans l'esprit je dirais de rendre un service qui est apprécié à la population prévôtoise, je proposerais donc que vous votiez puisque c'est vous qui êtes maîtres d'œuvre ce soir, que vous votiez en fait cet amendement et qu'on laisse effectivement ces devoirs surveillés au budget 2024. C'est ma proposition de réponse. J'espère qu'elle satisfera tout le monde. Merci.

M. Pascal Eschmann revient à la tribune pour répondre à Mme Chantal Mérillat.

M. Pascal Eschmann : Concernant l'EJC, effectivement j'ai oublié de répondre. Donc il y a eu d'après ce qu'on m'a soufflé dans le creux de l'oreille, parce que je ne connaissais pas le dossier à l'époque, en 2019 un rapport a été livré sur la table du Conseil municipal concernant effectivement cette problématique, à savoir si l'EJC pouvait reprendre les devoirs surveillés dans sa structure. Ça doit correspondre à l'époque je pense où le canton s'est désolidarisé, ça doit être à peu près à cette époque-là. Ce qu'il est ressorti de la discussion c'est qu'en fait déjà au niveau des locaux ça posait un problème pour l'EJC parce qu'il aurait fallu plus de surface à disposition que ce qu'elle n'a actuellement, et puis deuxièmement, avec le personnel en place, il était exclu de pouvoir prendre ce travail supplémentaire. Il aurait fallu engager du personnel supplémentaire et for de ce constat-là, le déficit aurait été plus important, et c'est pour ça que cette piste-là a été abandonnée. Voilà pour répondre à Mme Mérillat.

Je peux aussi vous dire que nous avons une rencontre, tout à fait hasard du calendrier, mais des fois ça rend service, nous avons une rencontre avec la directrice demain après-midi. Je pourrais éventuellement aborder ce sujet pour avoir confirmation de ces points, mais je crois qu'ils sont effectivement avérés. Merci.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion continue sur ce point 2 formation. La discussion n'est plus demandée. Nous avons donc une proposition d'amendement sur laquelle nous allons voter.

La proposition d'amendement du PSA concerne les devoirs surveillés, ça concerne sauf erreur trois postes du budget dans la rubrique 2199 (2199.3020.01, 2199.3050.01, 2199.4260.01 ; remis à l'état des comptes 2022), l'administrateur des finances pourra confirmer.

Donc celles et ceux qui acceptent l'amendement tel que proposé, c'est-à-dire de remettre un état budgétaire 2024 à l'identique des comptes 2022, je vous propose de la faire savoir par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, l'amendement est accepté.

3. Culture, sports et loisirs, églises ; la discussion n'est pas demandée. Le Conseil municipal veut-il répondre par rapport à la proposition d'amendement au sujet de Prévôglace ?

M. Pascal Eschmann : Concernant Prévôglace là aussi la réflexion du Conseil municipal et de la Commission des finances c'était donc une réflexion globale. Je me répète, mais ça me semble important de savoir que nous avons cherché à élargir un maximum je dirais l'ensemble des prestations réduites. Ici nous sommes dans un cas un peu délicat dans le sens où si l'on prend l'ensemble des prestations qui sont accordées à Prévôglace par la Municipalité, je parle donc des subventions et des charges de personnel, cette structure pèse dans le budget communal Fr. 352'000.-. Vous comprendrez donc que la Commission des finances ainsi que le Conseil municipal ont jugé opportun, par rapport à cette forte contribution, de proposer une réduction de Fr. 25'000.-. Je crois que je ne suis pas là non plus pour faire le débat écologique, mais il me semble effectivement que de devoir construire artificiellement de la glace à mi-septembre alors qu'on a encore des journées où il ferait bon être à la piscine, ça paraît aller sous le non-sens. Je sais qu'il y a des discussions qui sont en cours avec les structures qui s'occupent des calendriers des matchs de hockey, donc avec la ligue suisse du hockey. C'est un problème beaucoup plus général évidemment, pas seulement pour la ville de Moutier, mais il nous semble aussi important je pense de demander à la société qui reçoit Fr. 352'000.- en prestations de la Municipalité de Moutier d'elle aussi faire un effort tel que nous le proposons dans le budget 2024.

Encore pour que vous ayez tous les éléments pour prendre votre décision, donc là au nom des finances je proposerais de laisser cette ligne en place donc à savoir que nous souhaitons faire cette économie de Fr. 25'000.-, mais pour que vous ayez tous les éléments pour juger, donc si cette économie de Fr. 25'000.- est tracée et que vous décidez ce soir d'accorder toutefois ces Fr. 25'000.-, un rapide calcul fait par l'administrateur, nous serions encore je dirais dans l'objectif financier vert pour 2027 et nous réduirions le bénéfice du budget à hauteur de 1'466'891.- si ces Fr. 25'000.- sont intégrés. Je crois qu'avec ça vous avez tous les éléments en mains pour prendre une bonne décision, qui vous appartient évidemment. Merci.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion continue sur cet objet, à savoir Culture, sports et loisirs, églises. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close. Nous avons donc une proposition d'amendement de supprimer la réduction de Fr. 25'000.- de subventions accordées à Prévôglace. Est-ce qu'on a besoin de plus de détails sur les postes budgétaires qui sont concernés du côté des finances ?

De sa place, M. Thierry Choffat indique qu'il s'agit des postes 3412.3636.01, 3412.3636.02, 3412.3636.03 et 3412.3636.04 qui doivent être remis au niveau du budget 2023 version 1 à Fr. 31'500.-, Fr. 69'250.-, Fr. 38'505.-, respectivement Fr. 25'000.-.

M. Pascal Eschmann : Pour être tout à fait complet encore dans votre appréciation, l'administrateur m'a encore soufflé à l'oreille : je vous rappelle que ces mesures telles qu'elles ont été proposées par le Conseil municipal ont passé à l'examen de l'organe de contrôle, à savoir l'OACOT et que, en principe, ces mesures telles qu'elles ont été proposées sont des mesures contraignantes vu la situation financière de la commune de Moutier. Je voulais juste que vous ayez encore cet élément à l'esprit avant de prendre votre décision. Merci.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. Nous allons maintenant voter sur l'amendement proposé par M. Choffat. M. Daniel Heizmann.

De sa place, M. Daniel Heizmann demande une interruption de séance.

- INTERRUPTION DE SEANCE DE 5 MINUTES -

M. le Président : Nous reprenons à la rubrique 3 Culture, sports et loisirs, églises pour laquelle une proposition d'amendement avait été formulée par M. Choffat. La discussion est encore ouverte. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs. Moi, personnellement, je peux tout à fait entrer en matière sur l'amendement de M. Choffat pour autant, et c'est une condition que je mettrai, en tout cas je serai attentive à cet élément, que cet argent soit utilisé pour ouvrir la

patinoire pendant la période du patinage public des vacances scolaires. Moi je suis prête à dire oui cette année. Et si je vais voir l'année prochaine que ce n'était pas le cas, je pense que je pourrais proposer qu'on réduise le montant de ces Fr. 25'000.-. Donc à priori c'est oui pour cette année.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. La discussion continue. M. Claude Girardin.

M. Claude Girardin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Dans mon intervention dans les divers à cette tribune lors d'un Conseil de Ville, concernant l'ouverture de la patinoire, je faisais état de moyen de pression de la part de Prévôglace quant à la suppression de la subvention de Fr. 25'000.- à ladite société. Ce qui me gêne ici, c'est qu'une certaine opacité règne ici quant à la gestion de Prévôglace. En effet, depuis 2020, les actionnaires n'ont plus été convoqués et du coup les membres du Conseil d'administration n'ont plus été réélus. Du coup, siègent-ils encore en tout légalité ? De plus, le représentant de la commune au sein de Prévôglace est toujours inscrit au registre du commerce actuel en la personne de M. Valentin Zuber, alors que c'est M. Karim Bortolussi qui y siège depuis quelque temps et que rien n'a été mis à jour à ce jour.

Enfin, est-ce à Prévôglace de clamer dans la presse que les employés de la piscine, patinoire, ont 160 heures supplémentaires et qu'ils n'ont qu'à prendre vacances durant la période de fermeture supplémentaire de la patinoire ?

Pour conclure, je pense que Prévôglace peut aussi trouver des moyens pour rentabiliser la patinoire hors de la saison hivernale. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. La discussion continue. Est-ce que le Conseil municipal veut amener des éléments supplémentaires ? Ce n'est pas le cas. Donc nous avons une proposition concrète d'amendement de la part de M. Choffat. Nous allons voter sur cet amendement.

VOTE (à main levée)

Par 24 voix contre 7, l'amendement est accepté.

4. Santé ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

5. Sécurité sociale ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

6. Transports ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

8. Économie publique ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

9. Finances et impôts ; la discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

- vu l'article 46 lettre a du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

- sous réserve du référendum facultatif ;

a r r ê t e

Art. 1 : Le **budget communal pour l'année 2024**, basé sur :

- a)** une quotité d'impôt de **1.94** (inchangée)
- b)** une taxe immobilière de **1,5 0/00** (inchangée)
- c)** une taxe d'exemption pour le CRISM de :
2,65 % (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.— / maximum Fr. 400.—)
1,0 % (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.— / maximum Fr. 400.—)
- d)** un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1^{er} janvier 2016 de manière linéaire, pendant les **16 prochaines années, à un taux de 6.25 %**
- e)** prévoyant un **excédent de revenus de Fr. 190'853.— du Compte global**
- f)** prévoyant un **excédent de revenus de Fr. 0.— du Compte général***

Compte de résultats

	Charges du compte global	Fr. 61'183'362.—
	Revenus du compte global	Fr. 61'374'215.—
	Excédent de revenus	Fr. 190'853.—
dont	Charges du compte général	Fr. 43'609'593.—
	Revenus du compte général	Fr. 43'609'593.—
	Excédent de revenus	Fr. 0.—
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'238'722.—
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'176'195.—
	Excédent de charges	Fr. 62'527.—
	Charges Eaux usées	Fr. 1'969'353.—
	Revenus Eaux usées	Fr. 1'969'353.—
	Excédent de revenus	Fr. 0.—
	Charges Gestion déchets	Fr. 905'174.—
	Revenus Gestion déchets	Fr. 904'000.—
	Excédent de charges	Fr. 1'174.—
	Charges CRISM	Fr. 432'435.—
	Revenus CRISM	Fr. 485'836.—
	Excédent de revenus	Fr. 53'401.—
	Charges SI commerciale	Fr. 6'137'156.—
	Revenus SI commerciale	Fr. 6'349'009.—
	Excédent de revenus	Fr. 211'853.—
	Charges SI exploitation	Fr. 6'002'082.—
	Revenus SI exploitation	Fr. 5'991'382.—
	Excédent de revenus	Fr. 10'700.—

Art. 2 : Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

**Excédent de revenus de Fr. 1'458'616.— budgétisé en diminution du découvert au bilan.*

9. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI intitulée : « Retour du marché le vendredi » (No 1791 – MO 727)

La motion charge le Conseil municipal d'organiser l'infrastructure permettant la tenue du marché le vendredi en vieille ville, soit la coordination générale et la gestion des forains (inscriptions, placement, encaissement si nécessaire) ; le blocage de la circulation, ainsi que la mise à disposition, le montage, le démontage et le rangement des bancs de foire.

Des contacts ont eu lieu entre le Conseil municipal et Mme Catherine Zahno à l'origine d'un projet de relance du marché. Une phase d'essai a été convenue du 2 juin au 30 septembre 2023. L'autorité saisit l'occasion pour remercier l'initiatrice de son engagement et son initiative.

De ce fait, le Bureau du Conseil de Ville a accordé une prolongation du délai de réponse à la motion jusqu'au 30 octobre 2023.

L'évaluation de la phase test est globalement positive. Certains aspects méritent toutefois encore d'être précisés et affinés.

L'expérience de l'organisation des précédentes éditions du marché montre que la question de la coordination est centrale et relativement compliquée à mettre en œuvre. Pour rappel, certaines localités disposent de ressources spécifiquement affectées à cette tâche. L'examen de cette problématique fera encore l'objet de discussions avec Mme Catherine Zahno.

Le Conseil municipal demeure persuadé que l'organisation d'une telle manifestation doit prioritairement reposer sur une initiative privée.

Les aspects liés à l'organisation de la circulation et au montage et démontage des bancs ne posent, en revanche, pas de problème particulier et peuvent être assumés par la Municipalité.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville **d'accepter la motion sous la forme du postulat.**

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous nous étions tristement arrêtés lors du dernier Conseil de Ville, il y avait eu une interruption de séance, la majorité du débat me semble-t-il avait eu lieu. Je ne vais donc pas le reprendre mais le Conseil municipal reste à disposition s'il y a des éléments particuliers. On attend bien évidemment la prise de position du motionnaire concernant la transformation de la motion en postulat. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Claude Girardin, auteur de la motion.

M. Claude Girardin : Mesdames, Messieurs. Au vu de ce qui a été répondu par le Conseil municipal lors de la dernière séance, et du temps de réflexion que nous avons eu depuis là, le PCSI vous recommande de passer cette motion sous forme de postulat. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. La discussion est ouverte. Mme Maryline Tièche.

Mme Maryline Tièche : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le Centre Moutier apprécie le marché du vendredi et souhaite la pérennité de cet événement local. L'organisation du marché doit relever d'une entité indépendante des services

communaux. Nous sommes contre la motion contraignante et nous sommes tout à fait de l'avis de M. Girardin et nous vous invitons également à accepter sous forme de postulat, comme proposé par le Conseil municipal.

M. le Président : Merci Mme Maryline Tièche. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1791 – MO 727 est acceptée sous la forme du postulat.

10. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche relative à la création d'un parlement des jeunes à Moutier (No 1810 – MO 734)

La motion charge le Conseil municipal de mettre en place un parlement des jeunes pour assurer la représentation de la jeunesse dans notre cité. Celui-ci serait affilié à la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes.

Le Conseil municipal partage les considérations des auteurs de la motion. Toutefois, il émet des réserves quant à la forme du projet.

En effet, d'autres expériences ont montré que les parlements des jeunes s'essouffent rapidement. D'autre part, le but de la motion ne serait pas atteint car il est souvent constaté que les personnes intéressées proviennent de milieux politiquement impliqués. De plus, un cyber-parlement prend forme dans la région, porté par le Conseil du Jura bernois et la déléguée interjurassienne à la jeunesse. Il pourrait y avoir redondance.

Par ailleurs, le Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC) propose déjà, dans les objectifs qu'il poursuit dans le domaine de la démocratie et de la participation, des actions visant les mêmes objectifs que ceux d'un parlement de jeunes.

Le Conseil municipal observe enfin que l'engagement politique de la jeunesse à Moutier est d'ores et déjà particulièrement marqué.

S'agissant de l'aspect financier, en s'appuyant sur l'exemple du Conseil delémontain des jeunes, il apparaît que la ville de Delémont engage chaque année, selon les informations obtenues, un montant d'environ Fr. 30'000.— pour le fonctionnement de la structure qui s'adresse à des enfants de 12 à 16 ans.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à rejeter la motion.**

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal vous demande de refuser cette motion. Ça peut surprendre, en effet le principe est plus que louable. Qui ne souhaite pas une plus grande implication des jeunes dans la vie politique ou sociale de notre commune ? En tout cas je remercie M. Paget d'avoir soumis ce point important au débat. Grace à cette motion, le Conseil municipal a pu faire un état des lieux. Que fait-on ? Qu'est-ce qui se fait ailleurs ? et surtout Qu'est-ce qui fonctionne ? Ainsi nous avons pu constater qu'à Moutier la participation des jeunes à la vie politique est plutôt bonne. Peut-être est-ce dû à l'enjeu institutionnel qui a intéressé la jeunesse et permis entre autres l'émergence de partis composés uniquement de jeunes tel que le Rauraque.

Nous avons pu remarquer également que le SeJAC fait un excellent travail pour stimuler la jeunesse. Le SeJAC cherche en particulier à intéresser les jeunes à la chose publique, son travail sur ce point précis est d'ailleurs cité en exemple hors de nos murs. Nous avons pu constater que le CJB et la déléguée interjurassienne à la jeunesse planchent sur un projet de cyberparlement des jeunes, qui selon eux, selon nous également, répondrait mieux aux aspirations actuelles.

Finalement, nous avons observé que les parlements des jeunes des villes voisines ne fonctionnent pas parfaitement. Il y a souvent un manque d'intérêt qui entraîne des difficultés de recrutement. Je vous rappelle au passage qu'il a fallu dix ans à St-Imier pour mettre en place son propre parlement des jeunes. Ceci est bien la preuve qu'une telle action se prépare. Par esprit de cohérence et particulièrement ce soir, nous sommes également obligés de parler des coûts d'une telle structure. L'exemple de Delémont nous a permis de les estimer à environ Fr. 30'000.- par année, ce qui, à l'heure où certaines prestations pourraient être supprimées, n'est pas rien, en tout cas ça doit être mis dans la balance.

Quoi qu'il en soit, nous pensons, comme le motionnaire, que nous pouvons faire encore plus pour que les jeunes s'intéressent davantage à la chose publique, mais nous croyons que d'imposer au Conseil municipal la mise en place d'un parlement des jeunes et ceci sans avoir fait de prospection, n'est pas la meilleure façon d'empoigner la question. Ainsi nous vous proposons de refuser la motion de M. Paget, tout en étant certains que nous trouverons, avec le SeJAC, avec M. Paget, et toute autre personne intéressée, une solution pour permettre à notre jeunesse de s'impliquer plus facilement dans la vie de notre ville. Peut-être que ce sera par la création d'un parlement des jeunes, mais il faut se donner le temps d'analyser les envies et les besoins avec les concernés, soit les jeunes. En tout cas pas, je le répète, imposer une solution par le haut, ce qui serait le cas nous semble-t-il si vous acceptiez la motion qui vous est proposée ce soir. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pierre Sauvain. M. Léonard Paget, auteur de la motion.

M. Léonard Paget : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Cette motion elle part d'un constat assez simple, c'est que les jeunes sont sous-représentés et participent moins même si évidemment qu'à Moutier la Question jurassienne peut avoir une influence, il faut garder en tête que c'est quand même quelque chose qui se passe.

C'est pour ça qu'on pense que dans notre commune on a besoin d'un organe spécialisé qui s'occupe de la jeunesse, comme il en existe un pour le Conseil des seniors. Il aurait également un autre rôle et fonctionnement que le SeJAC avec une capacité consultative des jeunes.

Evidemment que le danger d'essoufflement il existe, mais à notre avis ce n'est pas une fatalité, ça vaut quand même la peine de prendre le risque. Evidemment que le parlement est libre de se dissoudre par la suite si on voit que c'est un échec, on peut le retirer. A notre avis c'est notre devoir de tenter de faire quelque chose pour la création de ce parlement des jeunes, que ce soit par la création d'un parlement des jeunes ou une autre solution qui serait proposée. Evidemment que le parlement des jeunes serait un investissement, mais à notre avis c'est un investissement qui vaut la peine, c'est un investissement qui est utile. On a le devoir de faire quelque chose pour les jeunes de notre commune.

Enfin, à notre avis, ça serait un très mauvais signe pour une commune comme la nôtre qui s'est dotée il y a peu d'un Conseil des seniors, de refuser une telle motion pour les jeunes de la commune. C'est pour ça que je vous incite à accepter la motion. Merci.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. M. Jonas Girardin.

M. Jonas Girardin : Mesdames, Messieurs, cher Léonard Paget. Merci déjà pour avoir mis le sujet sur la table, nous saluons ton initiative. En effet, au Rauraque ça a toujours été dans notre ADN de rendre la politique plus accessible aux jeunes. Je pense qu'au cours des législatures précédentes on l'a prouvé. Même si on salue la motion, on n'est quand même un peu sceptique, notamment par ce qui a été évoqué par Pierre Sauvain tout à l'heure, qu'un parlement des jeunes finalement ne permettrait pas forcément aux jeunes qui ne s'intéressent pas à la politique de s'y intéresser, mais plutôt de fonctionner un petit peu en

vase clos avec déjà des jeunes qui s'intéressent à la politique. Par exemple on avait mis en place il y a une dizaine d'années à Moutier, j'imagine que les quelques jeunes qui sont ici dans ce parlement auraient été membres des jeunes, donc on a contacté aussi le SeJAC, qui nous a un peu donné des exemples de ce qu'il faisait pour intéresser les jeunes à la politique, et on estime que ce que fait le SeJAC est peut-être un travail moins visible, moins institutionnalisé, mais qui touche plus de jeunes, notamment des jeunes issus de l'immigration ou qui n'ont pas de prérequis politiques et qui ne viendraient sans doute pas dans un parlement des jeunes. Si la commune roulait sur l'or alors évidemment qu'on serait pour créer un parlement des jeunes, mais malheureusement ce n'est pas le cas donc c'est pourquoi on va plutôt suivre l'avis du Conseil municipal et refuser cette motion. Mais dans quelques années pourquoi pas remettre le dossier sur la table, ça semble tout à fait judicieux et intéressant.

M. le Président : Merci M. Jonas Girardin. La discussion continue. Mme Sandra Monnerat Choffat.

Mme Sandra Monnerat Choffat : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire. Je parle ici au nom du PSA. Nous n'allons pas combattre la décision du Conseil municipal. Cependant, nous souhaitons encourager toute initiative qui permet à la jeunesse prévôtoise de s'impliquer autrement en politique. Il est important de rappeler que la ville de Moutier a toujours bénéficié de la présence et de la force de sa jeunesse. Cela fait partie de l'ADN prévôtois. Nous avons toujours été fiers du dynamisme et de l'engagement en politique de la jeunesse. Nous avons toujours été confiants dans la pertinence de ses idées et de ses revendications. Les jeunes prévôtoises et prévôtois de 2023 doivent pouvoir continuer de bénéficier de ce regard positif de leurs aînés. Nous pensons que M. Paget et ses contemporains ont raison de revendiquer une autre façon de communiquer et d'échanger les idées politiques et leurs idéaux. Par contre, il s'agira de trouver une autre formule, la bonne formule. Nous vous apportons, M. Paget, notre soutien et nous vous encourageons donc à poursuivre votre réflexion sur une autre forme à donner à votre projet. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci Mme Sandra Monnerat Choffat. La discussion continue. M. Léonard Paget.

M. Léonard Paget : Merci M. le Président. On parle du SeJAC mais nous on regrette surtout que le SeJAC n'ait pas souhaité s'impliquer dans ce projet. A notre avis ça aurait pu être un outil supplémentaire qui aurait pu permettre de travailler et d'accomplir sa mission. On est très content d'avoir pu amener la question mais on attend aussi des propositions concrètes des autres membres du Conseil de Ville pour impliquer plus les jeunes dans la politique même si la motion va être refusée. Merci.

M. le Président : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 28 voix contre 1, la motion No 1810 – MO 734 est rejetée.

11. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée : « Une aide à la population de Moutier pour faire les démarches administratives lors du changement de canton » (No 1815 – MO 735)

L'intervention demande au Conseil municipal de créer un poste de « facilitateur », financé par le canton du Jura, pour venir en aide à la population dans le cadre des démarches administratives liées au transfert. Les motionnaires souhaitent qu'une permanence soit ouverte du 1^{er} juin 2024 jusqu'à la moitié de l'année 2026 pour encadrer la population de Moutier.

La mise en place d'une telle permanence fait partie des pistes de réflexion menées par la cellule « Transfert » de la Municipalité. Comme le suggèrent les auteurs de l'intervention, une communication claire à l'égard de la population de Moutier est en effet essentielle. A cet égard, des discussions ont lieu régulièrement avec l'unité « Accueil de Moutier » (UAM) du canton du Jura. L'objectif fixé est d'aboutir dans le courant de l'année 2024 à un plan de communication concerté et coordonné – et donc simplifié – qui doit permettre de répondre au plus grand nombre de questions, toutes légitimes, que se pose la population.

Un travail d'inventaire des questions pratiques est en cours d'élaboration par le chargé de projet « Transfert » de la Municipalité en collaboration avec l'État jurassien. Ce recensement des interrogations, devra être le plus exhaustif possible. Pour ce faire, les citoyennes et citoyens pourront poser leurs questions, y compris les plus pointues, dans un cadre qui doit encore être défini. Cette « Foire Aux Questions (FAQ) », et bien évidemment les réponses qui y sont liées, devra être tenue à jour et disponible au plus grand nombre, par exemple sur le site internet de la Municipalité.

L'information à la population représente une composante majeure de la réussite du transfert de la ville dans le Jura et aucune piste ne saurait être écartée à ce stade. Une chose paraît certaine : le déploiement d'un concept de communication efficace devra être opérationnel, du point de vue du Conseil municipal, un an avant le transfert au plus tard.

Le Conseil municipal estime qu'un poste de facilitateur – respectivement une permanence – sont des pistes envisageables. Il souhaite toutefois encore approfondir le sujet pour trouver la solution la plus rationnelle possible dans un cadre financier adapté.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter cette motion sous la forme du postulat.**

M.Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que l'idée des motionnaires est bonne. C'est un enjeu important qui a été soulevé, mais la façon par laquelle la motion a été rédigée donne l'impression au Conseil municipal que tout n'est pas faisable exactement en l'état, notamment les propositions de détail qui sont faites devraient être précisément évaluées selon nous avant d'être décidées comme ça par ce cénacle. Le Conseil municipal prend donc plutôt l'option de réfléchir à ces propositions et de refaire à son tour des propositions peut-être un petit peu plus solides, plus orientées, plus en réalité avec notre situation financière et avec le contexte, mais de prendre vraiment ces éléments de réflexion. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter la transformation de la motion en postulat, pour pouvoir avancer sur ce thème, sinon elle ne nous paraît pas réaliste en l'état. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Benoît Marchand, auteur de la motion.

M. Benoît Marchand : Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil municipal pour la réponse à notre motion. Réponse qui va dans notre sens mais pas entièrement à notre sens. Il y a deux points qui nous semblent importants, c'est que la manière de communiquer doit être par un interlocuteur direct et non pas par différents points de communications ou autres. Nous avons absolument besoin d'un interlocuteur direct parce que des situations peuvent être confuses. On peut encore prendre l'exemple dernièrement, les parents d'élèves ont reçu un courriel d'information leur parlant de la manière dont ils peuvent inscrire leurs enfants au gymnase dans le canton du Jura ou dans le canton de Berne. Suite à ce courriel on a reçu deux correctifs et ça amène une certaine forme de confusion. Et pour nous, si quelqu'un ne comprend pas bien ou si vous êtes dans une situation un peu complexe administrativement, parce qu'il y aura différents cas de relations avec l'administration, suivant la situation personnelle de chacun, si on ne comprend pas bien la manière dont va se faire la transition pour ces personnes, le mieux est quand même toujours d'avoir un interlocuteur direct. Et cette piste n'est pas privilégiée de manière claire dans la réponse obtenue.

Le second point c'est le délai. Il est dit dans la réponse qu'une structure de communication sera mise en place une année avant le transfert. Une année ça passe vite. Si on met en place

une structure, le temps qu'elle roule, le temps qu'elle fonctionne, aussi sachant qu'on veut peut-être être prêt pas forcément dans les derniers jours avant la deadline, si on veut avoir du temps, il me semble plus judicieux de le faire de manière anticipée comme demandé dans la motion. Plutôt à l'été prochain 2024. On se rend bien compte que ce n'est pas simple de mettre une telle structure en place, il y a aussi l'aspect du financement qui est à discuter. Nous on a clairement demandé que ce ne soit pas à charge de la Municipalité, on n'en a pas forcément les moyens, mais on souhaite donc maintenir notre motion. Donc on appelle le Conseil de Ville à l'accepter et ne pas la transformer en postulat spécifiquement pour les deux points que je vous ai cités. Qu'il y ait un interlocuteur direct et surtout que la structure soit mise en place suffisamment tôt. Pour nous une année ce n'est pas assez.

M. le Président : Merci M. Benoît Marchand. La discussion continue. M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. M. Marchand je comprends totalement vos doléances et pour être tout à fait honnête, je pense que les deux points que vous soulevez sont corrects et qu'il faudrait pouvoir aller dans ce sens-là. Maintenant on a toujours un peu le même problème. Quand une motion elle est rédigée en des termes précis et puis qu'elle est acceptée, le Conseil municipal doit l'exécuter telle quelle. Et là vous avez mis des exemples dans le texte de la motion qui à nous nous paraissent pas du tout gérables. La question du financement, pour être très honnête, on ne peut pas se pointer devant un des cantons et puis dire notre Conseil de Ville a décidé de créer un poste, c'est à vous de le payer. Ça fait un scandale diplomatique si on fait ça. On ne peut pas le faire de la sorte. Après est-ce que nous on peut essayer de trouver des frontières, discuter avec les cantons, avec la Confédération et imaginer toutes les pistes possibles, oui il faut essayer, bien évidemment. Mais on ne peut pas le faire comme vous l'avez dit précisément. Ensuite vous parlez dans votre motion, dans le texte qu'on devrait appliquer, vous mentionnez à un moment donné un e-facilitateur. Pour moi ce n'est pas très clair sur ce que ça veut dire. Vous mentionnez des compétences linguistiques requises pour la personne, pour être tout à fait honnête, je pense que dans un poste de cadre, quand on gère le transfert, il faut avoir une maîtrise à peu près convenable de l'allemand. Je ne pense pas qu'il faut une personne parfaitement bilingue en allemand pour faire ce travail-là. En fait elle est rédigée trop précisément la motion et elle n'est pas applicable et je pense que votre idée elle est bonne et qu'il faut pouvoir la creuser. La proposition qu'on peut faire, une sorte de terrain d'entente, ce serait que vous acceptiez de transformer la motion sous la forme du postulat mais qu'on le dise, que ce soit protocolé, et que nous on tienne compte des deux points que vous mentionnez, soit l'interlocuteur direct. Ça doit faire partie des pistes privilégiées par le Conseil municipal et en priorité, et pas en plan de communication je ne sais quoi, mais on travaille là-dessus en premier lieu. Et plus la deuxième chose l'intemporalité, je vous donne totalement raison, je crois très honnêtement que si on met quelque chose à partir du 1^{er} janvier 2025, pour certains dossiers on est trop tard. Donc ça on doit pouvoir le mettre en place immédiatement. Est-ce que ça sera la structure finale qui commencera en 2024, je ne suis pas certain, parce que c'est quelque chose d'un peu évolutif, mais il faut quand-même un point d'entrée au niveau de la Municipalité pour les citoyennes et les citoyens avant 2025. Pour me répéter et pour un petit peu résumer la situation, je vous inviterais quand même à maintenir le postulat parce que la motion n'est pas applicable en l'état et puis, à condition que vous acceptiez la transformation en postulat, nous on entre en matière sur ces deux points, donc l'interlocuteur direct et l'intemporalité à partir de mi 2024 en gros. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. M. Benoît Marchand.

M. Benoît Marchand : Alors si effectivement les deux points importants pour nous qui ont été cités peuvent être protocolés et tenus en compte, on va accepter la transformation en postulat et c'est ce qu'on vous recommande.

M. le Président : Merci M. Benoît Marchand. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1815 – MO 735 est acceptée sous la forme du postulat.

12. Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA intitulée : « Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public » (no 1790 – PO 153)

Le postulat demande au Conseil municipal de procéder à un inventaire des bancs publics ou, s'il existe déjà, de le compléter. Il est ainsi demandé d'augmenter le nombre de bancs ou de sièges dans l'espace public afin de proposer à terme des cheminements et mobiliers urbains adaptés aux aînés et aux personnes à mobilité réduite (PMR) en ville de Moutier.

Un inventaire des bancs existe depuis de nombreuses années. 149 bancs publics sont ainsi répertoriés et répartis dans l'espace public de Moutier. Chaque banc est numéroté et muni d'une plaquette permettant de l'identifier.

En cas d'acceptation du postulat, le service des Travaux publics ne procédera plus systématiquement à la réparation des bancs actuels mais privilégiera un changement en faveur d'un mobilier urbain adapté aux aînés et aux PMR. Le service de l'Urbanisme sera associé, si nécessaire, au choix du mobilier et à son emplacement, de même que la Société d'embellissement.

Afin de concrétiser ce projet, un montant devra être inscrit annuellement au budget communal. Une somme de Fr. 3'000.— est actuellement inscrite pour l'entretien de deux ou trois bancs par année. Elle est utilisée pour le remplacement de planches en bois (trop vieilles ou cassées) par des planches en PET recyclé.

A titre indicatif, la fourniture d'un banc pour les personnes à mobilité réduite se monte à environ Fr. 2'176.— (TTC). La voirie pourrait en outre développer un projet de modification et d'adaptation des bancs existants. Les données financières à ce sujet ne sont pas encore connues.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal constate qu'un inventaire existe déjà. Le nombre de bancs ainsi que leur ergonomie seront déterminés en fonction des moyens financiers dont dispose la Municipalité.

En ce sens, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter le postulat.**

M. Stéphane Girardin, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse concernant le postulat du PSA pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public.

Concernant la liste, elle existe déjà et les bancs sont facilement identifiables par nos services grâce à des numéros sur une plaquette. Comme il est mentionné dans la réponse, en cas d'acceptation, nous ne procéderons plus à la réparation des bancs mais au remplacement dans la mesure du possible de ceux-ci par du mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite et aux aînés. Je tiens à vous informer que nous avons un projet d'ajouter des accoudoirs en inox sur les bancs déjà rénovés par le biais de la voirie. Afin de chiffrer cette opération, nous allons procéder à divers essais pendant les prochaines semaines pour évaluer si cette mesure est avantageuse ou non.

Pour ces raisons, le Conseil municipal vous invite à accepter le postulat.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. M. Patrizio Robbiani, auteur du postulat.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville. Je tiens à remercier le Conseil municipal qui vous propose d'accepter le postulat pour une meilleure accessibilité des aînés à l'espace public. Je suis satisfait qu'il existe déjà un inventaire des bancs. Inventaire très précis puisque celui-ci montre que chaque banc public est numéroté et muni d'une plaquette permettant de l'identifier. Si ce soir vous acceptez ce postulat, c'est un premier pas pour faciliter les mouvements piétons et encourager la promenade. Je me félicite également d'apprendre que le service des Travaux publics, de l'Urbanisme, si nécessaire, et de la Société d'embellissement, vont se concerter pour réaliser un changement de ces bancs en faveur d'un mobilier urbain plus adapté aux seniors.

Lors du développement du postulat, en date du 24 avril de cette année, vous avez pu vous rendre compte que ce postulat propose d'augmenter le nombre de bancs dans l'espace public et à terme de proposer des cheminements et mobiliers urbains adaptés aux aînés et aux personnes à mobilité réduite dans notre cité. Il est important que la population puisse pouvoir se déplacer à pied en ville de Moutier. De ce fait, il faut avoir comme objectif d'améliorer les conditions de déplacement des piétons et de proposer des mesures visant l'aménagement de réseaux sûrs, continus et confortables pour tous.

En conclusion, M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'espère que les arguments présentés vous ont convaincus de la nécessité d'accepter ce postulat. Merci de votre soutien à la cause de nos aînés et aux personnes à mobilité réduite.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. Mme Pascale Gerber.

Mme Pascale Gerber : J'ai juste une petite remarque. C'est bien qu'on parle des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, mais il faudra aussi faire attention quand on parle des personnes à mobilité réduite, ce n'est pas forcément des personnes en chaise roulante. Et si je me souviens bien, il y avait eu sur l'écran des bancs adaptés mais qui ne sont peut-être pas forcément adaptés non plus aux malvoyants. Et on en a à Moutier. Donc juste faire attention quand on parle de bancs, je voudrais juste relever que la mobilité réduite ça engendre plusieurs handicaps et que c'est peut-être bien qu'on les prenne tous en compte. Merci.

M. le Président : Merci Mme Pascale Gerber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le postulat No 1790 – PO 153 est accepté.

13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Mme Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier (No 1793 – IN 510)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

La sécurité relative aux manifestations publiques est examinée lors de chaque demande. L'intervention du Service de Police administrative est définie selon différents critères, qui définissent la présence ou non dudit service.

Dans le cas mentionné (Carnaval des enfants), une centaine de participants avait été annoncée ; le parcours se déroulait quasi exclusivement dans la zone de rencontre et zone piétonne ; sept adultes étaient désignés pour surveiller la sécurité sur le parcours et seules quatre traversées de routes étaient annoncées (deux sur terrain communal et deux sur la route cantonale).

La Police cantonale avait estimé que la décision prise était cohérente avec les éléments à disposition. Au vu de la demande des organisateurs, des agents cantonaux ont été mis à disposition dans le cadre du contrat de ressources en vigueur.

Les parents (ou personnes en charge d'un enfant), ainsi que les sept personnes majeures équipées de gilets de circulation sont habilités à assurer la sécurité de la manifestation. Les personnes majeures ont un devoir de surveillance envers les enfants mineurs.

M. Clément Piquerez, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal. La Police administrative, comme son nom l'indique, a pour attribution principale des tâches administratives, par exemple la taxe des chiens, les objets trouvés, la signalisation, etc. Le contrôle du stationnement étant sous-traité à une société privée, les collaborateurs travaillent presque exclusivement la semaine selon des horaires de bureau.

Dans le cadre de notre contrat de ressources qui nous lie à la Police cantonale, nous avons des rencontres régulières avec le chef de district et le chef de poste. Nous avons évoqué le carnaval des enfants, et la décision de ne pas engager la Police administrative a été jugée cohérente. Suite à une demande des organisateurs, la Police cantonale a engagé un agent pour renforcer la sécurité. Le contrat de ressources liant la Municipalité à la Police cantonale étant principalement axé sur des tâches de police locale et préventive, il est donc tout à fait normal que la Police cantonale mette un agent à disposition gratuitement.

L'organisateur est responsable de la sécurité. En règle générale, une entreprise de sécurité privée est mandatée et le nombre d'agents engagés dépend de la taille de la manifestation. Les entreprises de sécurité privées sont engagées pour les manifestations soit en milieu fermé, soirées à la Sociét'halle par exemple, ou de grandes envergures comme la Braderie, la Fête de la Vieille Ville, etc.

Cette exigence fait partie de la demande d'autorisation, ensuite la demande est examinée pour déterminer le dispositif à mettre en place. En résumé, les organisateurs sont habilités à assurer la sécurité et sont même tenus à le faire car il s'agit d'une manifestation privée, ce n'est pas de la responsabilité de la Municipalité de se charger de ce point. En cas d'accident, c'est l'organisateur qui doit répondre de sa responsabilité, car encore une fois la manifestation est privée.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. Mme Sandrine Juillard, auteure de l'interpellation, êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, Mme Sandrine Juillard se déclare moyennement satisfaite de la réponse donnée.

14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) relative à la décoration du bureau de la Chancellerie (accueil de la population) (No 1812 – IN 515)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- **A-t-il déjà envisagé de modifier la décoration du bureau de la réception municipale ?**
Une réflexion est en cours pour revoir l'ensemble de la décoration de la partie publique des locaux de l'Hôtel de Ville. La problématique soulevée sera examinée dans ce cadre-là.
- **N'a-t-il jamais reçu de réclamation de la part de la population ?**
L'autorité n'a jamais été saisie de réclamations formulées en bonne et due forme de la part du public.
- **N'estime-t-il pas qu'une plainte pour mobbing pourrait être déposée par des employés ou pire d'apprentis incommodés par ce décor ?**

Aucun employé n'a formulé de remarque à ce jour. S'agissant des apprenti(e)s, occupé(e)s dans le service, la question a toujours été posée. Il nous apparaît en outre que les conditions d'une situation de mobbing ne semblent pas réunies.

- **Peut-il faire remplacer les photos incriminées par des belles prises de vue de notre citée ? (le photo club de Moutier serait certainement heureux de fournir des clichés rassembleurs).**

La Municipalité possède un nombre important d'œuvres. Si un remplacement intervient, il se concrétisera par la mise en valeur de tableaux déposés dans les réserves.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'interpellation de Monsieur Carnal n'aurait peut-être pas dû arriver jusqu'au Conseil de Ville, mais dès lors qu'elle est là, autant en dire quelques mots. Merci en tous les cas au dépositaire de nous permettre d'éclaircir la question.

Le règlement d'organisation de la Commune n'est pas trop explicite au niveau de l'agencement et de la décoration proprement dits de l'Hôtel de Ville, mais il apparaît tout de même que ce sont en premier lieu des soucis relevant du seul Conseil municipal.

Si personnellement et je reprends les termes de l'intervention, je ne vois dans votre introduction aucun motif d'inconfort pour les 45 % qui avaient voté NON en mars 2021 et encore moins de mobbing envers nos employés n'assimilant pas la cause séparatiste, je peux tout de même vous concéder, que pour tendre la main ainsi que la formulation nous y invite, nous puissions procéder à quelques ajustements d'usage.

Pour le reste et notamment concernant son application, je n'ai rien à ajouter aux réponses du Conseil municipal. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Francis Carnal est-vous satisfait ou non satisfait de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, M. Francis Carnal se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée et demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Francis Carnal : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'ai demandé la parole pour donner mon ressenti par rapport à ces réponses que j'ai reçues.

A la première question, je suis satisfait d'apprendre qu'il est envisagé de revoir la décoration générale du bâtiment, et j'espère sincèrement que la problématique que j'ai soulevée sera retenue.

A la deuxième question j'aimerais quand même faire remarquer que nous, Conseillers de Ville, sommes la voix de la population. Et si j'ai déposé cette interpellation, c'est bien parce qu'une partie de la population m'a fait part des remarques que j'ai soulevées.

A la troisième question, je pense que le Conseil municipal est un peu à côté de la plaque, je vois mal une personne qui a besoin de son emploi faire des remarques ouvertement. La crainte de se faire remplacer est certainement prioritaire.

Et à la quatrième question, cela me convient très bien si on a une richesse artistique à dépoussiérer dans nos sous-sols, d'en faire usage. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Francis Carnal. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Enzo Dell'Anna (RPJ) concernant les sacs poubelle éventrés traînant dans le domaine public (No 1813 – IN 516)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées par l'auteur de l'interpellation :

Comment la Municipalité gère-t-elle actuellement ces incivilités ?

- Selon décision du Conseil municipal du 28 février 2023, la surveillance a été accentuée et les montants des amendes ont été revus à la hausse. Elle complète la nécessaire action de sensibilisation (par exemple, publication d'un article dans le magazine Moutier.ch en juin 2023).

Quelles sont les consignes données au personnel de la voirie confronté en premier à de tels débordements malsains ? Quels sont les moyens qui permettent de retrouver les responsables de telles incivilités et de les amender et à quel tarif ?

- Dès qu'une infraction est constatée, le service des Travaux publics (voirie) fait appel au service de la Police administrative, qui se rend sur place pour un constat dans le but d'identifier le responsable (prise de photographies, inspections des déchets). Les déchets sont ensuite évacués par le service des Travaux publics.

Une fois la personne identifiée, une ordonnance pénale est établie. Le montant de l'amende, en cas de première infraction est de Fr. 200.—. En cas de récidive, l'amende est de Fr. 1'000.—.

Ces comportements sont-ils en augmentation à Moutier ?

- Bien qu'aléatoire, ce type de comportements est plutôt stable. Cependant, les ordonnances pénales sont en hausse à la suite d'une décision du Conseil municipal.

Enfin, comme il semble que la politique de répression conduite actuellement par la Municipalité ne suffise pas, quelles mesures le Conseil municipal pourrait-il envisager à l'avenir pour décourager ces citoyens si peu respectueux ?

- En ce qui concerne la question des actions à envisager pour la suite, force est de constater qu'elles sont limitées. Toutes les mesures pouvant être entreprises le sont déjà. Le cas échéant, une nouvelle campagne de vente de conteneurs à prix réduits pourrait être envisagée.

M. Clément Piquerez, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal. La réponse étant assez détaillée, je ne vais donc pas rallonger. Vous avez pu constater que la commune de Moutier mène une politique de répression et non de prévention comme le font d'autres communes de la région pour lutter contre les déchets sauvages. C'est pour poursuivre dans cette ligne que le Conseil municipal a décidé d'augmenter l'amende en cas de récidive de Fr. 400.- à Fr. 1'000.-. Car une erreur peut toujours arriver, mais s'il y a récidive c'est certainement de la mauvaise volonté.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez.

M. Enzo Dell'Anna, auteur de l'interpellation, étant absent, Mme Chantal Mérillat indique que ce dernier est satisfait de la réponse donnée.

16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir intitulée : « Où en sommes-nous avec le plan de quartier rue de l'Avenir ? » (No 1802 – QU 409)

Le Conseil municipal répond de la façon suivante aux questions posées :

1. Il n'existe pas de plan de quartier « Rue de l'Avenir ». La question écrite fait sans doute référence au plan de quartier « Villa Holzer ». Le service de l'Urbanisme précise que ce dernier plan ne va pas traiter le problème de la sécurisation des piétons de la rue des Golats à la rue de l'Avenir. Son périmètre d'étude n'englobe pas ces deux rues. L'accès principal se fera depuis la rue des Fleurs.

2. Le problème spécifique abordé par la question écrite a été examiné par le sous-groupe Sécurité routière. Le seul aménagement auquel il peut être procédé consiste à marquer une bande piétonne, à droite de la chaussée, débutant à la hauteur du bâtiment no 12 de la rue des Golats et prenant fin devant le bâtiment no 7 de la rue de l'Avenir, d'une part. Et d'autre part, en prolongeant la bande piétonne, à gauche de la chaussée, dès le bâtiment no 10 de la rue de l'Avenir en la faisant rejoindre la bande existante au départ du no 2 de la même rue (voir plan annexé).

Le passage pour piétons situé près du tennis ne répondant plus aux normes sera effacé et ne sera pas remplacé. La visibilité permettra aux piétons de traverser lorsqu'ils le jugeront opportun.

Un sens unique sera installé afin de diriger les véhicules sortant du parking du tennis et de les amener à tourner à droite. Ce dispositif permettra d'éviter les croisements dangereux au carrefour de la rue de l'Avenir.

M. le Président : Mme Maryline Schnegg est-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, Mme Maryline Schnegg se déclare partiellement satisfaite de la réponse donnée.

17. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Le SeJAC fait-il de la politique ? » (No 1811 – QU 415)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- **Le Conseil municipal était-il au courant de le SeJAC prenait part à cette « grève » ?**

Un congé a été accordé, mercredi 14 juin 2023, dès 15 h 00, aux collaboratrices souhaitant participer à la manifestation organisée à Delémont dans le cadre de la Grève des femmes.

Les services communaux concernés ont mis en place une organisation garantissant le bon fonctionnement de l'administration et des différents secteurs.

Le Conseil municipal était informé de la participation du Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC) à ladite manifestation.

- **Des employés de la ville ont-ils été payés pendant qu'ils participaient à cette « grève » ?**

Vu l'autorisation délivrée, les heures de la manifestation ont été considérées comme temps de travail.

- **Le Conseil municipal va-t-il prendre des mesures pour que cela ne se reproduise plus ?**

Le Conseil municipal ayant autorisé la participation à la manifestation, il n'est pas prévu de prendre de mesures.

M. le Président : M. Benoît Marchand est-vous satisfait ou non satisfait de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, M. Benoît Marchand se déclare satisfait de la réponse donnée.

18. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Claude Mottaz (RPJ) relative au lieu d'atterrissage des hélicoptères de secours (No 1814 – QU 416)

Afin de répondre à l'intervention parlementaire, le Conseil municipal a contacté la direction du Réseau de l'Arc, qui répond comme suit aux questions posées :

Les travaux de l'héliport de l'Hôpital de Moutier étaient englobés dans le projet d'extension de la partie Est du site. L'héliport n'était plus utilisable depuis le mois de juillet 2021 et a été remis en fonction le 17 août 2023. L'Office fédéral de l'aviation civil devant donner son accord pour la réouverture, la procédure a pris du temps.

Ainsi, avant la réouverture, les patients qui devaient être transportés par les airs étaient acheminés jusqu'au terrain de football.

La sécurité sur le site de l'atterrissage est assurée par la grande expérience des pilotes de la REGA. Si pour une raison ou une autre la sécurité n'était pas assurée, le pilote renonce à l'atterrissage et trouve un lieu de pose alternatif, ceci en communication radio constante avec l'équipage ambulancier. Les pilotes sont extrêmement entraînés et habitués aux atterrissages en de multiples endroits. Leur sécurité, celle des personnes au sol et des objets s'y trouvant est leur priorité.

Dans la plupart des cas, les ambulanciers arrivent sur place avant l'hélicoptère afin de renforcer la sécurité et d'anticiper, si besoin, les mesures à prendre. Si cela est possible, les pilotes préfèrent atterrir à l'arrière du Forum de l'arc, sur la place goudronnée et non directement sur le terrain de football, ce qui facilite le transfert du patient de l'ambulance à l'hélicoptère sur un terrain stable quelles que soient les conditions météorologiques. Ce point est décidé au moment de l'atterrissage par le pilote.

M. le Président : M. Claude Mottaz est-vous satisfait ou non satisfait de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, M. Claude Mottaz se déclare satisfait de la réponse donnée.

19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée : « Quels projets touristiques pour Moutier ? » (No 1817 – QU 417)

Le Conseil municipal a pris connaissance en début d'année de la décision définitive de Jura bernois tourisme (JBT) de fermer son bureau d'accueil de Moutier, pour le déplacer à Sonceboz. Le Conseil municipal et Jura bernois tourisme ont ainsi fait part de cette décision par le biais d'un communiqué de presse commun le 26 juin 2023. Dans cette même communication, le Conseil municipal a également annoncé que le montant annuellement octroyé jusque-là de 3,50 CHF par habitant à JBT était dorénavant alloué à un fonds de promotion du tourisme. Ce fonds doit servir à financer un ou plusieurs projets touristiques d'importance dans les années à venir.

Ainsi, le Conseil municipal n'a pas estimé nécessaire de déléguer à un tiers la gestion d'un bureau d'accueil. Il part du principe que l'enjeu premier dans le domaine touristique est de se doter d'infrastructures permettant la venue de touristes en ville de Moutier. Leur accueil doit pouvoir se régler ultérieurement par des solutions simples et pragmatiques, notamment dans le domaine de la communication digitale.

Il est à préciser que dans ce processus, la Municipalité a collaboré en bonne intelligence avec Jura bernois tourisme, tout comme avec Jura tourisme. Ce dernier partenaire est ainsi informé des intentions de la commune de Moutier.

Concrètement, le Conseil municipal répond comme il suit aux questions de l'auteur de l'intervention :

Quelle est la stratégie du Conseil municipal en matière de tourisme ?

Le Conseil municipal souhaite alimenter en fonds pendant plusieurs années, qui lui permettra de se doter d'un capital offrant la possibilité d'investir, avec des partenaires publics et privés, dans une stratégie et des infrastructures touristiques. L'objectif premier du Conseil municipal est de disposer d'un produit d'appel permettant à des touristes de venir à Moutier. Pour l'heure, le Conseil municipal privilégie trois pistes de développement :

- a. Développer le Forum de l'Arc comme pôle économico-touristique et centre de congrès en lien avec le transfert dans la RCJU ;
- b. Initier la réflexion d'un projet touristique « sport et nature » dans les gorges (passerelle suspendue, via ferrata, etc.) ;
- c. Développer le Musée jurassien des arts ou une nouvelle infrastructure muséale comme pôle touristique culturel avec un nouveau musée.

Le Conseil municipal est-il déjà en contact avec Jura tourisme pour développer des projets touristiques précis ?

Le Conseil municipal est en discussion avec Jura tourisme et Jura bernois tourisme. La stratégie de la commune leur a été présentée. Il a été convenu qu'un contact ultérieur sera pris lorsqu'un projet plus concret sera initié. Le Conseil municipal souhaite se laisser le temps pour imaginer un projet ambitieux pour Moutier et sa région.

La perspective de la création d'un circuit secret, comme il en existe déjà à Porrentruy, St-Ursanne et Delémont, a-t-elle déjà été envisagée ?

Le Conseil municipal a déjà songé à cette option, mais la concrétisation de celle-ci s'est heurtée à la réalité financière de la commune. Un tel projet pourrait néanmoins être envisagé ultérieurement. Le Conseil municipal souhaite privilégier une analyse approfondie des besoins et développement touristiques possibles à Moutier pour arrêter ses choix futurs. L'option d'un circuit secret sera considérée dans le périmètre d'analyse.

.
M. le Président : M. Grégory Mosimann est-vous satisfait ou non satisfait de la réponse du Conseil municipal ?

De sa place, M. Grégory Mosimann se déclare satisfait de la réponse donnée.

20. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'avais prévu dix pages de texte à la base mais comme on n'est pas loin de l'apéro, on va raccourcir.

Vous faire peut-être un état des lieux des grands dossiers et points d'actualité concernant le transfert, commencer peut-être par un petit point de blocage. Il y a pas mal de processus et de dossiers de notre côté qui sont en attente maintenant, et en attente notamment de la décision des communes de la Couronne prévôtoise concernant la scolarisation des enfants émanant des communes de cette Couronne à partir de l'année 2026. Nous sommes en attente et nous avons largement dépassé le délai qui avait été convenu entre tous les

partenaires initialement. En l'état actuel seule la commune de Belprahon a procédé aux démarches nécessaires.

Dans l'actualité, vous avez vu aussi, toutes et tous, très certainement, que le Concordat ici-même a été signé le 24 novembre dernier, date symbolique. Cela faisait dix ans que le Jura et le Jura bernois s'étaient prononcés sur leur avenir institutionnel. Cette date marque la fin du processus institutionnel et bien sur tout cela réjouit le Conseil municipal, qui voit dans ce Concordat et dans cette signature l'opportunité enfin de pouvoir avancer très concrètement en vue du transfert.

Dans les bonnes nouvelles, que je qualifierais comme ceci, peut-être avez-vous également vu dans la presse qu'un accord a été trouvé entre les deux cantons concernant le poste obligatoire dès août 2024 avec le libre choix pour les apprentis. Et puis une autre nouvelle aussi dans le même communiqué de presse, c'était quelque part l'autorisation de principe que les élèves prévôtois puissent continuer à fréquenter le gymnase de Bienne dès le transfert, donc après le transfert comme c'est le cas actuellement. Donc il n'y a pas eu de blocage sur ce dossier, c'était un point sur lequel le Conseil municipal s'était également engagé.

Au niveau des sports, les camps de sports du canton du Jura organisés par l'Office des sports seront ouverts dès janvier pour les élèves prévôtois et idem pour les journées jurassiennes du sport scolaire qui dès l'année prochaine seront accessibles aux élèves de Moutier.

Pour la Municipalité, le gros point actuellement de discussion porte sur la planification immobilière et la planification des infrastructures, c'est-à-dire comment nous allons organiser notre administration, et où plus précisément, avec les services qui connaîtront des changements. Certains services municipaux auront besoin de plus de place, d'autres de moins de place. Il y a des services municipaux qui seront cantonalisés et je précise, eu égard à ce qu'on peut lire dans la presse, que cantonaliser ça ne veut pas dire déménager, ça veut simplement dire que l'employeur change. Mais c'est des services qui resteront à Moutier et qui auront donc besoin d'infrastructures à Moutier, mais dont nous ne serons plus l'employeur en tant que Municipalité. Je pense notamment aux services sociaux régionaux. Et donc dans le cadre de cette cantonalisation de certains services, et des besoins augmentant ou baissant pour les services communaux, et bien nous sommes en train de faire une planification concertée avec le canton du Jura pour être les plus efficaces et efficaces possible dans les années à venir.

Un autre dossier qui prend beaucoup d'importance dans notre travail quotidien, c'est la préparation des scrutins communaux en mode jurassien, si je puis dire ainsi, c'est-à-dire que en 2025 nous devrons voter, la population de Moutier devra voter sur plusieurs scrutins, notamment élire ses autorités cantonales, c'est-à-dire au Parlement et au Gouvernement en octobre 2025, mais aussi se prononcer sur des objets communaux qui concerneront Moutier dans le canton du Jura l'année suivante, et donc il faut préparer en fait le registre des électeurs à la jurassienne, à la sauce jurassienne, ce qui pour le moment nous cause je ne dirais pas du souci mais pas mal de travail avec le contrôle des habitants.

Et voilà il reste deux ans avant le transfert. On se réjouit évidemment de ça et au boulot, on continue en tout cas notre travail. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber.

21. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

M. le Président : Aucune information du Conseil municipal à communiquer.

22. Communications

M. le Président : M. Antony Pelletier a démissionné de sa fonction de Conseiller de Ville suppléant au Rauraque avec effet immédiat.

Mme Camille Ostorero a été nommée en qualité de Conseillère de Ville suppléante dès le 20 novembre 2023.

M. Patrick Jobin a été nommé par le Conseil municipal en qualité de Conseiller de Ville suppléant pour le PSA dès le 24 novembre 2023, en remplacement de M. Jean-Pierre Maitre.

Interventions parlementaires déposées :

- Interpellation urgente de Moutier à Venir intitulée : « Mediacentre, rumeurs persistantes » (N° 1828 – IN 522)
- Motion du PSA intitulée : « Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantemerle » (N° 1829 – MO 739)
- Motion du RPJ intitulée : « Quel est le juste prix des motions » (N° 18730 – MO 740)

23. Questions orales

M. le Président : Trois personnes se sont annoncées dans les questions orales. M. Corentin Faivre.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, chers collègues. Il y a quelques semaines, nous avons appris l'arrivée de zones 30km/h à Moutier dans trois secteurs de la ville ainsi qu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Ceci a amené des interrogations et des débats sur les réseaux sociaux et même un référendum comme nous l'avons appris dans la presse écrite. Le Rauraque est en accord avec ce projet mais s'interroge tout de même. Grâce aux plans des zones, nous avons remarqué que certains de ces secteurs ne s'arrêtent pas loin de la plupart des écoles, mais ne les englobent pas. D'autre part, la zone de l'ouest du Petit-Val est argumentée comme zone écolière mais ne va pas jusqu'à l'école. Cela nous mène donc à ces questionnements. Cette non prise en compte des écoles est-elle voulue ou un simple oubli ? Est-ce que les écoles font partie d'un autre projet en cours ? D'autres zones seront-elles ajoutées à ce projet à l'avenir ? Comment ces zones ont-elles été choisies ? Merci d'avance de vos réponses.

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre. Pour le Conseil municipal. M. Clément Piquerez.

M. Clément Piquerez : M. le Président, Mesdames, Messieurs. Oui évidemment ça fait beaucoup parler dans la population et sur les réseaux sociaux. Vous avez aussi pu prendre connaissance que ce projet est un projet en phase test, que le Conseil municipal a voulu, afin de répondre au maximum aux attentes de la population. Certes la zone du côté de la rue du Petit-Val, on l'a appelée zone écolière, n'était pas forcément un terme adapté vu que l'école n'est pas dedans, à part l'école enfantine de la Courtine.

Ces zones ont été choisies pour plusieurs raisons. Déjà qu'elles correspondent à la diversification des quartiers, celles qu'on a appelées écolières et plutôt qu'on pourrait appeler une zone résidentielle. Toute la partie rue du Viaduc, rue de la Paix, c'est plutôt une zone qu'on avait définie pour une zone de services, avec le cheminement des écoliers qui vont à la patinoire, à la piscine, à la halle polysport, et aussi la zone un peu mixte qui était le quartier Sous-Raimeux. On a défini de faire trois zones aussi pour une question de prix vu que c'est un projet pilote, un projet test. Le but c'est que ça coûte le moins cher possible. On sait que chaque fois qu'une rue est ajoutée on doit mettre un portique. Donc en faisant des grandes zones, on pouvait se permettre de réduire les coûts.

Evidemment que des rues pourraient être rajoutées ou supprimées. L'idée est vraiment de pouvoir commencer ce projet l'année prochaine, une fois que les recours seront levés, et après par le biais d'un sondage prendre le pouls de la population pour savoir quelles rues sont à ajoutées, évidemment il y en aura, et peut-être des à supprimer. Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. M. Faivre êtes-vous satisfait ou non de la réponse ?

De sa place, M. Corentin Faivre se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : M. Jonas Girardin. C'était deux questions orales du Rauraque.

M. Jonas Girardin : Chers collègues. Il y a plus d'une année, une motion déposée par le Rauraque, que nous avons accepté de transformer en postulat et qui avait été heureusement acceptée, sur la question de la renaturalisation de la Birse et la protection des crues. Pour le moment calme plat, pas de nouvelles, aucune étude n'ayant été proposée. Il est important de prendre en compte qu'il faut compter au moins cinq ans d'études et de procédures avant de lancer des travaux. Ainsi, le lancement d'études est-il prévu prochainement ou est-ce un malheureux oubli du Conseil municipal. Et comme le dit l'adage, pas de nouvelles, bonnes nouvelles, on espère que ce soit le cas. Merci.

M. le Président : Merci M. Jonas Girardin. Pour le Conseil municipal, M. Stéphane Girardin.

M. Stéphane Girardin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est une question qui est totalement dans le cadre du transfert. On a déjà rencontré les autorités jurassiennes à ce niveau. Le projet avance mais voilà, c'est dans le cadre du transfert.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. M. Jonas Girardin êtes-vous satisfait ou non de la réponse ?

De sa place, M. Jonas Girardin se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : On a ensuite Mme Chantal Mérillat qui s'est inscrite pour une question orale.

Mme Chantal Mérillat : Ma question concerne aussi le dossier du 30 km/h, même si je ne le remets pas en question du tout, mais c'est une question de détails. Trois zones ont été définies, l'une est considérée comme zone écolière, elle concerne onze rues dont le détail est apparu dans la presse. La direction de l'école primaire, qui avait été consultée lors de l'élaboration du projet, avait souhaité que la rue des Oeuches, d'une part, et la rue Neuve, d'autre part, bénéficient de cette mesure, pour d'évidentes raisons de sécurité des petits écoliers des classes enfantines. On lit en outre dans le rapport de gestion qui nous a été présenté en début de séance, qu'il était souhaité que la rue des Oeuches soit mise à 30 km/h par la Commission de gestion, et fait remarquer que la rue Neuve est toujours considérée comme dangereuse par les enseignants de l'école enfantine. Et enfin le BPA, ça nous a été rappelé, est favorable à la réduction de vitesse aux abords des écoles enfantines. Donc voilà un constat. Voyant cela, je demande au Conseil municipal pourquoi ces deux rues n'ont pas été retenues, même dans le projet pilote ? Merci.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. Pour le Conseil municipal, M. Clément Piquerez.

M. Clément Piquerez : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci Mme Mérillat pour ces questions. J'aurai les mêmes réponses que tout à l'heure. On a fait des choix qui étaient peut-être arbitraires mais pour des questions de coûts, et on verra la consultation populaire qui viendra. Pour la rue Neuve, on a estimé que c'était une rue quand même importante collectrice où les trottoirs étaient existants, et on se satisferait déjà si les automobilistes roulaient déjà à 50 km/h sur cette route. On a quand même des problèmes. Et au niveau des abords des écoles, plusieurs aménagements ont été faits récemment. A la rue

des Oeuches il y a une place de parc dépose-minute pour le bus scolaire, pour qu'il n'empiète pas sur la route.

A la rue Neuve, des barrières ont été installées au niveau du trottoir pour pas que les enfants se jettent sur la route au carrefour. Mais on prend bonne note de vos remarques, on étudiera dans la suite de ce dossier ces remarques.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. Mme Chantal Mérillat êtes-vous satisfaite ou non de la réponse ?

De sa place, Mme Chantal Mérillat se déclare moyennement satisfaite de la réponse donnée.

24. Divers

M. le Président : M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. En octobre 2022, j'étais à cette tribune pour vous parler du Conseil des seniors de la ville de Moutier, et pour vous informer de l'avancement des projets mis en route par les membres de ce conseil.

Ce soir je vais vous informer sur les projets réalisés et parler de la séance d'information publique organisée par le Conseil des seniors, qui s'est déroulée en date du 24 octobre dernier à la Sociét'halle. Devant un parterre d'une quarantaine de personnes, cinq intervenants ont pris la parole. Il s'agit de Mme Elisabeth Gigandet, membre du Conseil des seniors, qui a réalisé une analyse du questionnaire pour cibler les besoins et intérêts de nos aînés. Déjà un premier projet réalisé.

M. Alain Claude, membre du Conseil des seniors, qui a réalisé un travail titanesque pour créer un guide des prestations et prestataires de tout ce qui peut améliorer la qualité de vie des plus de 60 ans qui habitent à Moutier. Voilà un deuxième projet réalisé.

M. Marcel Winistoerfer, Maire de Moutier, nous a parlé de son expérience en tant que jeune retraité. Il nous a informés des différents projets qui seront réalisés prochainement pour les seniors à Moutier, plus particulièrement du postulat pour une meilleure accessibilité des aînés, idée de postulat menée et souhaitée de la part du Conseil des seniors. Postulat que vous avez accepté ce soir. Donc un troisième projet réalisé.

Et il nous a également parlé de la mise en conformité de la gare CFF en rapport aux personnes à mobilité réduite en 2024.

M. André Rothenbühler, directeur de l'Association des communes du Jura bernois.bienne, nous a fait un résumé de ce qui se fait dans les autres communes et plus particulièrement à Valbirse. Et moi-même pour expliquer les buts et objectifs du Conseil des seniors.

Concernant le guide des prestations et prestataires, vous trouvez ce guide sur le site internet de la commune de Moutier. N'hésitez pas à la consulter. Ce guide n'est pas seulement pour les seniors, il peut également être consulté par des personnes plus jeunes, qui auraient le besoin d'obtenir des informations pour un membre de leur famille par exemple.

Le Conseil des seniors est en train de regarder pour imprimer ce guide afin de pouvoir l'envoyer en tout ménage à la population via le journal Moutier.ch.

Pour conclure, je me tourne du côté des membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil des seniors tiennent à cœur de réaliser en 2024 deux nouveaux projets qui sont : Quelle politique du 3^e âge à Moutier ? et Pérenniser le Conseil des seniors via un contrat de prestations. Pour cela, et c'est un souhait des membres du Conseil des seniors, il est important de planifier et d'organiser prochainement une rencontre entre une délégation du Conseil municipal, une délégation de la Commission politique du 3^e âge et une délégation du Conseil des seniors afin de discuter de ces deux projets principaux. Merci de votre écoute.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer dans les divers ? Si ce n'est pas le cas, je vais à mon tour prendre la parole pour vous adresser quelques mots.

Chers collègues,

C'est avec une grande fierté et un immense honneur que je termine mon année de présidence. Cette année aura été une année passionnante. Permettez-moi de vous exprimer ma gratitude pour votre confiance et votre soutien tout au long de cette période. Après avoir passé douze ans en tant que Conseiller de Ville, occuper ce poste a été une expérience nouvelle pour moi. Mais fort de cette expérience, connaissant relativement bien les rouages du Conseil de Ville, je crois avoir assumé cette responsabilité sans trop de couacs. Je dois également remercier chaleureusement notre Vice-Chancelière, Virginie Simonin, pour son soutien et ses précieux conseils. Son travail contribue toujours grandement au bon fonctionnement de notre Conseil.

Une des choses qui me tenait le plus à cœur était de maintenir un climat de respect et de sérénité lors de nos débats. Je suis ravi de constater que nous avons réussi à atteindre cet objectif. Les échanges que nous avons eus ont été dans la majorité empreints de courtoisie et de considération mutuelle, ce qui a permis de travailler ensemble et de prendre des décisions pragmatiques pour le bien de notre commune.

La suite de la législature verra notre ville transférée vers la République et Canton du Jura. Cette thématique sera un point crucial et essentiel pour l'avenir de Moutier. Notre Conseil aura un rôle à jouer notamment dans les révisions des différents règlements communaux. Des discussions sont en cours et je suis convaincu que grâce à notre engagement collectif nous parviendrons à mener à bien cette transition dans les meilleures conditions possibles afin que cette étape décisive pour notre commune se fasse dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Je suis convaincu que chacun d'entre nous saura mettre de côté les rancœurs du passé pour travailler main dans la main.

Bien que je quitte aujourd'hui la présidence, je me réjouis tout de même de pouvoir reprendre ma place dans cette salle et continuer à participer activement aux débats en tant que Conseiller de Ville. C'est un rôle que j'apprécie tout particulièrement. Je suis convaincu que notre nouveau Président, Bastien Eschmann, saura mener le législatif d'une main de maître et qu'il guidera notre Conseil avec compétence et détermination. Bref, je ne vais pas être plus long car notre traditionnel apéritif de fin d'année nous attend. Encore merci à tous et vive Moutier.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. Bastien Eschmann : Merci beaucoup Julien. Je souhaitais aussi évidemment t'adresser quelques mots en mon nom personnel mais au nom de tout notre Conseil de Ville.

Nous voilà donc arrivés au terme de la dernière séance de cette année 2023. En ma qualité de successeur de notre Président Julien, je tiens ici à lui adresser mes vifs remerciements pour son engagement sans failles au perchoir de notre ville.

Chers Julien nous retiendrons de toi beaucoup de choses, mais surtout tes qualités pour mener nos débats, ton entregent et ton affection immense de notre belle ville de Moutier. Merci pour tout et tout le meilleur à toi.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : Merci donc et sans plus tarder nous allons passer à l'apéritif donc je vous invite toutes et tous à participer à cet apéritif qui vous sera servi à l'arrière de la salle et nous pouvons clôturer cette séance du Conseil de Ville.

La séance est levée à 21 h 31

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

J. Berthold

V. Simonin